

LE SACREMENT DU MARIAGE (Ép 5,21-33)

SOMMAIRE

I – Le sacrement primordial..... p. 3

II – Le péché originel et ses conséquences..... p. 5

- 1 - Ce qui l'a rendu possible*
- 2 - Le péché contre Dieu*
- 3 - Les conséquences pour le couple*

III – L'Alliance entre le Christ Époux et l'Église Épouse..... p. 8

A - Le Christ Époux

- 1 - Le Christ nouvel Adam*
- 2 - Le Christ Sauveur des hommes*
- 3 - Le Christ Époux*

B - L'Église Épouse du Christ

- 1 - L'Église-Épouse est sainte et immaculée*
- 2 - Le lien entre le Christ et l'Église*

C - Une relation sponsale à vivre et à développer

- 1 – La conclusion du mariage.*
- 2 – Une communion d'amour*
Les quatre caractéristiques et propriétés du mariage

IV – Le mariage sacrement..... p. 18

1 – Mariage naturel et sacrement..... p. 18

2 – Le lien entre les époux..... p. 20

3 – Comment vivre la grâce du sacrement jour après jour..... p. 21

- La famille église domestique*
- Le couple humain peut-il réaliser son unité ?*
- Le sacrement du mariage dans le sacrement de la rédemption*

4 – L'ordre de l'amour..... p. 28

- « Par respect pour le Christ, soyez soumis les uns aux autres » (Ép 5,21)*
- « Vous, les hommes, aimez votre femme à l'exemple du Christ » (Ép 5 ,25)*
- « Soyez soumis les uns aux autres ; les femmes, à leur mari, comme au Seigneur Jésus » (Ép 5,21-22)*

INTRODUCTION

Lorsqu'on interroge nos contemporains sur le mariage, la majorité des jeunes répondent qu'ils espèrent y trouver le bonheur, et pour toute leur vie. Mais si on les interroge sur le sacrement du mariage, ils n'ont qu'une vague idée de ce qu'il signifie réellement. C'est pourquoi l'Église intervient périodiquement pour le leur rappeler. Ce fut le cas de Pie XI en 1930 (1), de saint Jean-Paul II en 1981 (2), du catéchisme de l'Église catholique en 1992 (3) et de François dans *Amoris laetitia* en 2016. Ils prennent tous appui sur l'Évangile et aussi sur un texte majeur de saint Paul aux Éphésiens (ch. 5). C'est à partir de ce texte que nous allons réfléchir au sacrement du mariage.

16 Tirez parti du temps présent, car nous traversons des jours mauvais.
17 Ne soyez donc pas insensés, mais comprenez bien quelle est la volonté du Seigneur.
18 Ne vous enivrez pas de vin : il porte à l'inconduite ; soyez plutôt remplis de l'Esprit Saint.
19 Dites entre vous des psaumes, des hymnes et des chants inspirés, chantez le Seigneur et célébrez-le de tout votre cœur. *20 À tout moment et pour toutes choses, au nom de notre Seigneur Jésus Christ, rendez grâce à Dieu le Père.*
21 Par respect pour le Christ, soyez soumis les uns aux autres ;
22 les femmes, à leur mari, comme au Seigneur Jésus ;
23 car, pour la femme, le mari est la tête, tout comme, pour l'Église, le Christ est la tête, lui qui est le Sauveur de son corps. *24 Eh bien ! Puisque l'Église se soumet au Christ, qu'il en soit toujours de même pour les femmes à l'égard de leur mari.*
25 Vous, les hommes, aimez votre femme à l'exemple du Christ : il a aimé l'Église, il s'est livré lui-même pour elle, *26 afin de la rendre sainte en la purifiant par le bain de l'eau baptismale, accompagné d'une parole ;* *27 il voulait se la présenter à lui-même, cette Église, resplendissante, sans tache, ni ride, ni rien de tel ; il la voulait sainte et immaculée.*
28 C'est de la même façon que les maris doivent aimer leur femme : comme leur propre corps. Celui qui aime sa femme s'aime soi-même. *29 Jamais personne n'a méprisé son propre corps : au contraire, on le nourrit, on en prend soin. C'est ce que fait le Christ pour l'Église,* *30 parce que nous sommes les membres de son corps. Comme dit l'Écriture : 31 À cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront plus qu'un.* *32 Ce mystère est grand : je le dis en référence au Christ et à l'Église.*
33 Pour en revenir à vous, chacun doit aimer sa propre femme comme lui-même, et la femme doit avoir du respect pour son mari. (Ep 5,16-33 ; traduction officielle liturgique)

Même si le passage concernant le mariage commence au verset 22, j'ai tenu à citer les versets précédents pour bien amorcer la réflexion. Du reste, quand saint Paul écrit au début : « *Nous traversons des jours mauvais* » (v 16), comment ne pas penser à toutes les lois contraires à la conception chrétienne du mariage, qui ont été votées ces dernières années dans de nombreux pays européens, dont la France, par les ennemis de Dieu et de l'Église!

Nous chrétiens, nous devons entendre l'exhortation de l'Apôtre : « *Ne soyez donc pas insensés, mais comprenez bien quelle est la volonté du Seigneur.* (v.17)» Nous devons refuser toutes ces lois mondaines *insensées* et rechercher uniquement *quelle est la volonté du Seigneur* sur le mariage et sur la famille, en méditant la Parole de Dieu et en accueillant l'enseignement sûr de l'Église.

(1) Pie XI, encyclique *Casti conubii* sur le mariage chrétien, 31 décembre 1930.

(2) Saint Jean-Paul II, exhortation apostolique *Familiaris consortio* sur les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, 22 novembre 1981.

(3) Catéchisme de l'Église catholique n° 1601 à 1666 : Le sacrement du mariage.

Pour cela un impératif : « *Soyez plutôt remplis de l'Esprit Saint* » (v.18). Seul l'Esprit Saint, grâce au don de conseil (ou discernement) nous permet de comprendre en quoi les idées mondaines sont *insensées* ; seul l'Esprit Saint, l'Esprit de Vérité, grâce au don d'intelligence nous conduit à la vérité tout entière sur *la volonté du Seigneur* concernant le mariage et la manière de le vivre en Dieu. L'exhortation de saint Paul à accueillir l'Esprit est fondamentale, et tout le reste du texte en découle : l'apôtre utilise en effet pour la suite, jusqu'au verset 21, des participes (qui n'apparaissent plus dans la traduction), qui explicitent comment faire *la volonté du Seigneur*.

Nous avons bien besoin de l'Esprit Saint, car le texte de saint Paul est très dense et très complexe. (4)

- Ce texte fait référence au couple originel et au « sacrement primordial » (saint Jean-Paul II) qui l'unissait ; et Jésus y renvoie aussi dans son enseignement (cf. Mt 19,4-5) ; que nous dit l'Église à ce sujet ?

- Puis il y a eu le péché originel : quelles en ont été les conséquences pour les couples ?

- Jésus est venu tout restaurer, il est venu « épouser » l'humanité – il l'a dit lui-même (cf. par exemple Mc 2,19) -, et faire des baptisés l'Église son Épouse ; qu'est-ce que cela signifie ?

- Question d'autant plus importante que c'est de cette Alliance entre le Christ et l'Église que le mariage entre un homme et une femme est le sacrement – saint Paul l'affirme clairement et le développe longuement -. Comment devons-nous entendre ces paroles, notamment celles sur la soumission qui choquent le plus la sensibilité mondaine ? En outre la relation entre le Christ et l'Église n'est pas exactement la même que la relation entre l'époux et l'épouse : comment s'y retrouver ? Nous allons essayer d'apporter des réponses à toutes ces questions.

Tout au long de notre réflexion, nous privilégierons deux aspects essentiels : d'abord la question du lien qui se noue entre Dieu et l'homme, et entre les deux conjoints le jour du mariage – en quoi consiste ce lien ? - ; ensuite la manière dont les époux peuvent le vivre en prenant appui sur les trois piliers de l'alliance que sont la confiance, l'amour et la fidélité. (5)

I – Le sacrement primordial

Dans sa lettre aux Éphésiens, saint Paul invite les époux à revenir au dessein de Dieu à l'origine pour qu'ils comprennent le sens du sacrement du mariage. Il cite pour cela un verset du livre de la Genèse (2,24) : « *Comme dit l'Écriture : À cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront plus qu'un.* » (Ep 5,31) Jésus de même, dénonçant la loi mosaïque sur la répudiation, affirme : « *N'avez-vous pas lu ceci ? Dès le commencement, le Créateur les fit homme et femme. À cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux deviendront une seule chair. Ainsi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Donc, ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas !* » (Mt 19,4-6)

Jésus est le mieux placé pour connaître le dessein de Dieu pour le couple à l'origine ! Dieu, qui est un en trois personnes, a créé l'homme à son image. Or « *Dieu est Amour* » (1 Jn 4, 16). Arrêtons-nous un instant au seuil de ce mystère de la Sainte Trinité. (6)

(4) Saint Jean-Paul II lui a d'ailleurs consacré de nombreuses catéchèses entre le 28/7/1982 et le 15/12/1983

(5) C'est ce que j'ai développé dans le document: *Vivre le sacrement de l'Alliance*, qui se trouve sur ce site.

(6) Sur le mystère de la Sainte Trinité, cf. le catéchisme de l'Église catholique (CEC) n° 232 à 267.

Cet Amour crée une unité parfaite entre le Père, le Fils et l'Esprit Saint (Cf. CEC n° 253), et comme les trois personnes divines sont réellement distinctes entre elles (Cf. CEC n° 254), elles vivent « un mystère de communion personnelle d'amour. » (7) Ce mystère insondable, saint Augustin le formulait ainsi : « Le Dieu d'amour est communion entre l'Amant, l'Aimé et l'Amour reçu et donné, le Père, le Fils et l'Esprit Saint. Croire en cet Amour éternel signifie croire que Dieu est Un en Trois Personnes, dans une communion si parfaite qu'elles ne font qu'un dans l'amour, et en même temps dans un rapport si réel, subsistant dans l'essence divine unique, qu'elles sont en fait Trois à donner et à recevoir l'amour, à se rencontrer et à s'ouvrir à l'amour : "En vérité, tu vois la Trinité, si tu vois l'amour". » (8)

Or, quand Dieu a décidé de créer l'humanité, c'était pour la faire entrer dans ce grand mystère d'Amour. « Librement Dieu veut communiquer la gloire de sa vie bienheureuse. Tel est le " *dessein bienveillant* " (Ep 1, 9) qu'il a conçu dès avant la création du monde en son Fils bien-aimé, " *nous prédestinant à l'adoption filiale en celui-ci* " (Ep 1, 4-5), c'est-à-dire " *à reproduire l'image de Son Fils* " (Rm 8, 29) grâce à " *l'Esprit d'adoption filiale* " (Rm 8, 15). Ce dessein est une " *grâce donnée avant tous les siècles* " (2 Tm 1, 9-10), issue immédiatement de l'amour trinitaire. » (CEC n° 257)

La création de l'humanité est l'œuvre de l'Amour, car elle vient du Père, par et pour le Fils, dans l'Esprit. (9) Et comme l'Amour ne veut que le bien de l'autre, Dieu, dès le départ, *a comblé l'homme des bénédictions de l'Esprit* (Ep 1,3). Il lui a donné la dignité de personne (Cf. CEC n° 357) ; l'a doté d'une âme qui est « principe spirituel » en lui (CEC n° 363) ; l'a « créé bon » - à l'image du Fils - et l'a « constitué dans l'amitié avec son Créateur » (CEC n° 374) ; il l'a fait fils dans le Fils (Cf. Ép 1,5), le destinant « à être pleinement divinisé par Dieu dans la gloire » (CEC n° 398).

Créé par amour, l'homme n'avait qu'à accueillir toutes les bénédictions du Père, et il y répondait, par le Fils et dans l'Esprit, avec une totale confiance et un amour parfait. Par rapport aux deux points que nous voulons particulièrement souligner, le *lien* entre l'homme et Dieu était constitué par cette image du Fils en l'homme, qui marquait son appartenance spirituelle au Fils, et en faisait un fils du Père, par l'Esprit. De cette source jaillissaient toutes pures la foi, la charité et la fidélité qui irradiaient la vie de l'homme et lui permettaient de vivre l'état de « sainteté originelle ».

Dieu est Amour ; il a créé l'homme par amour et pour l'amour ; nous pouvons maintenant essayer de comprendre, avec l'éclairage de l'Esprit Saint, en quoi consiste le « *sacrement primordial* », que saint Jean-Paul II appelle aussi « sacrement de la création ».

Remarquons tout d'abord que ce n'est pas l'homme mâle, ou l'humanité indifférenciée qui sont à l'image de Dieu ; c'est le couple : « *Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, il les créa homme et femme.* » (Gn 1,27) C'est pourquoi saint Jean-Paul II affirme : « Dieu est amour et il vit en lui-même un mystère de communion personnelle d'amour. En créant l'humanité de l'homme et de la femme à son image et en la conservant continuellement dans l'être, Dieu inscrit en elle la vocation, et donc la capacité et la responsabilité correspondantes, à l'amour et à la communion. L'amour est donc la vocation fondamentale et innée de tout être humain. » (10)

(7) Saint Jean-Paul II, exhortation apostolique *Familiaris consortio* (FC) sur les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, 1981, n°11 : l'homme, image du Dieu Amour. (8) Saint Augustin, *De Trinitate*, 8, 8, 12. (9) Saint Paul l'a admirablement mis en valeur au début de son épître aux Éphésiens : cf. ch. 1,3-6 (10) Saint Jean-Paul II, FC n° 11.

Le sacrement étant un signe, un symbole, le mariage originel entre Adam et Ève, dont « Dieu lui-même est l'auteur » (GS n° 48) « devient une image de l'amour absolu et indéfectible dont Dieu aime l'homme. Il est bon, très bon, aux yeux du Créateur (cf. Gn 1, 31). » (CEC n° 1604)

En même temps, le sacrement est efficace : « la grâce de la sainteté originelle est une participation à la vie divine » (CEC n° 375), communiquée par l'Esprit Saint, dans le Fils. Les époux participent à l'amour même de Dieu, sans la moindre trace de péché ; cet amour crée entre eux une harmonie totale (cf. CEC n° 376), une unité parfaite : « *Ainsi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair.* » (Gn 2,24 ; Mt 19,6)

Le *lien* qui unit les époux dans ce sacrement primordial, c'est la Sainte Trinité elle-même, le Dieu-Amour auquel ils participent, et dont leur amour est le signe efficace.

Et ils établissent les piliers de leur alliance conjugale sur le Roc qu'est le Fils. Celui-ci, par l'Esprit, leur donne de vivre une confiance totale l'un dans l'autre, un amour mutuel parfait (cf. 1 Co 13,4-7), une fidélité soutenue par la promesse de la divinisation : « Tant qu'il demeurerait dans l'intimité divine, l'homme ne devait ni mourir, ni souffrir. » (CEC n° 376)

Dieu donne à Adam et Ève de participer à son amour dans leur relation de couple, et il leur donne aussi de participer à son pouvoir de Créateur et Père pour transmettre le don de la vie. C'est pour cela qu'il leur a fait don de la sexualité. À l'origine, le couple intégrait parfaitement l'usage de celle-ci car, par la grâce de la justice originelle, « libre de la concupiscence qui le soumet aux plaisirs des sens » (CEC n° 377), il possédait la maîtrise de lui-même. Il est bon de le rappeler car il se trouve encore des gens pour penser que l'Église n'a qu'un regard négatif sur la sexualité. Au contraire saint Jean-Paul II a montré toute la beauté de la sexualité quand elle est purifiée de la convoitise et intégrée dans l'amour des époux. (Cf. par exemple FC n°11)

Quand nous méditons sur le sacrement primordial, nous ne pouvons qu'être émerveillés devant la grandeur de ce mystère, et déçus qu'il ait été dévasté par le péché de nos premiers parents !

II – Le péché originel et ses conséquences

1 - Ce qui l'a rendu possible

Le premier élément à prendre en compte pour comprendre la plus grande tragédie de l'histoire de l'humanité est la *liberté* de l'homme. « Dieu a créé l'homme à son image et l'a constitué dans son amitié. Créature spirituelle, l'homme ne peut vivre cette amitié que sur le mode de la libre soumission à Dieu. » (CEC n° 396) En amour, on ne peut contraindre quelqu'un à aimer. En créant l'homme, Dieu l'a donc créé libre, et a pris le risque que l'homme un jour puisse lui dire non et se détourner de lui. C'est hélas ce qui s'est passé. Un jour Adam et Ève se sont défiés de Dieu, et se sont lancés dans l'expérience folle et suicidaire de tenter de se diviniser sans Lui. « Le péché est un abus de la liberté que Dieu donne aux personnes créées pour qu'elles puissent l'aimer et s'aimer mutuellement. » (CEC n° 387)

Quand on considère le bonheur qu'ils vivaient dans la communion avec Dieu, on se demande comment cette idée stupide a pu leur venir. Pour répondre à cette question, il faut considérer l'intervention d'un ennemi de Dieu, acharné à détruire son chef-d'œuvre : *Satan*. « Derrière le choix désobéissant de nos premiers parents il y a une voix séductrice, opposée à Dieu (cf. Gn 3, 4-5) qui, par envie, les fait tomber dans la mort (cf. Sg 2, 24). L'Écriture et la Tradition de l'Église voient en cet être un ange déchu, appelé Satan ou diable (cf. Jn 8, 44 ; Ap 12, 9). » (CEC n° 391. Cf. n° 392 à 395)

Satan a profité de la naïveté d'Ève et de la passivité d'Adam pour les séduire, les tromper, et les conduire à désobéir librement à Dieu - pour leur perte. Jésus jugera sévèrement Satan : « *Depuis le commencement, il a été un meurtrier. Il ne s'est pas tenu dans la vérité, parce qu'il n'y a pas en lui de vérité. Quand il dit le mensonge, il le tire de lui-même, parce qu'il est menteur et père du mensonge.* » (Jn 8,44)

D'après cette Parole, Satan ne s'est pas contenté de tromper nos premiers parents : à l'époque de Jésus comme à la nôtre, et jusqu'à sa défaite définitive à la fin des temps, il continue à pervertir l'amour, et à attaquer le couple et la famille pour les détruire.

2 - Le péché contre Dieu

Pour détruire la relation avec Dieu, il fallait d'abord saper le premier pilier de l'Alliance : la *foi/confiance*. « L'homme, tenté par le diable, a laissé mourir dans son cœur la confiance envers son Créateur (cf. Gn 3, 1-11) et, en abusant de sa liberté, a *désobéi* au commandement de Dieu. C'est en cela qu'a consisté le premier péché de l'homme (cf. Rm 5, 19). Tout péché, par la suite, sera une désobéissance à Dieu et un manque de confiance en sa bonté. » (CEC n° 397)

La foi étant la porte de l'*amour*, Satan a ensuite attaqué ce deuxième pilier. « Dans ce péché, l'homme s'est *préféré* lui-même à Dieu, et par là même, il a méprisé Dieu : il a fait choix de soi-même contre Dieu, contre les exigences de son état de créature et dès lors contre son propre bien. » (CEC n° 398) Au lieu de l'amour de Dieu, l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu : c'est l'*égoïsme*. Au lieu de l'accueil, plein de gratitude, de toutes les bénédictions de Dieu, la prétention folle de se faire Dieu soi-même : c'est l'*orgueil*. Suivent la revendication suicidaire d'*indépendance* –comment vivre coupé de la source de la vie ? – et l'*autonomie* – c'est-à-dire la volonté de faire sa propre loi au lieu d'obéir à la Loi d'amour de Dieu (on voit ce que ça donne à notre époque !) -.

La confiance et l'amour étant détruits, le troisième pilier, l'*espérance* en la vie éternelle, va s'effondrer tout seul : la mort fait son entrée dans l'histoire de l'humanité. D'abord la mort spirituelle : « Adam et Eve perdent immédiatement la grâce de la sainteté originelle (cf. Rm 3, 23). Ils ont peur de ce Dieu (cf. Gn 3, 9-10) dont ils ont conçu une fausse image, celle d'un Dieu jaloux de ses prérogatives (cf. Gn 3, 5). » (CEC n° 399) Et, alors qu'ils étaient destinés à être immortels, la mort physique sera désormais leur lot.

Pour échapper à l'angoisse et à la désespérance qui résultent du péché, l'homme va tomber désormais dans de multiples formes d'*idolâtrie* – tout ce qui prend la place réservée à Dieu dans sa vie est idolâtrie - ; il est poussé à cela par « la triple concupiscence (cf. 1 Jn 2, 16) qui le soumet aux plaisirs des sens, à la convoitise des biens terrestres et à l'affirmation de soi contre les impératifs de la raison. » (CEC n° 387)

3 - Les conséquences pour le couple

« Rupture avec Dieu, le premier péché a comme première conséquence la rupture de la communion originelle de l'homme et de la femme. Leurs relations sont distordues par des griefs réciproques (cf. Gn 3, 12) ; leur attrait mutuel, don propre du créateur (cf. Gn 2, 22), se change en rapports de domination et de convoitise (cf. Gn 3, 16 b) ; la belle vocation de l'homme et de la femme d'être féconds, de se multiplier et de soumettre la terre (cf. Gn 1, 28) est grevée des peines de l'enfantement et du gagne-pain (cf. Gn 3, 16-19). » (CEC n° 1607)

Désormais le couple aura beaucoup de mal à vivre les trois piliers de l'alliance conjugale.

Alors que, dans l'état de justice originelle, la *confiance* des époux l'un envers l'autre était totale parce qu'enracinée dans la foi en Dieu, après la faute la méfiance s'instaure facilement entre les époux, provoque la désobéissance de l'un à l'autre, et peut dégénérer en jalousie malade.

Dans l'état de justice originelle *l'amour* des époux était parfait parce qu'il participait à l'amour de Dieu. Après la faute *l'égoïsme* apparaît : la loi du don qui rend heureux cède la place à la recherche de son épanouissement personnel. *L'orgueil* pousse l'un à dominer l'autre, le plus souvent l'homme (autoritarisme, machisme, sexisme...), mais parfois aussi la femme (matriarcat), et cette domination s'accompagne éventuellement de colère ou de violence. La relation sexuelle, qui devait être le lieu de la donation totale et exclusive des époux, est perturbée par la *convoitise* : certains couples peinent à trouver l'harmonie, et sont parfois confrontés à des problèmes d'impuissance ou de frigidité ; d'autres ne maîtrisent pas leur passion, idolâtrant le plaisir, ou peuvent aller jusqu'au viol conjugal ; cette même convoitise pousse aux péchés que sont la luxure, la masturbation, la fornication et la pornographie. (Cf. CEC n° 2351 à 2353)

Enfin, alors que dans l'état de justice originelle la question de la *fidélité* ne se posait même pas, après la faute, la convoitise pousse beaucoup à l'adultère, et malheureusement de plus en plus – du moins dans les pays occidentaux – à la séparation et au divorce.

Même les valeurs les plus honorables sont bafouées : la vie, don sacré du Créateur, n'est plus respectée : les avortements, légalisés dans beaucoup de pays, tuent des millions d'innocents, et l'on cherche à légaliser l'euthanasie dans de nombreuses régions. On voit clairement qui est derrière tout cela : Satan, le « menteur et meurtrier de l'homme » (Jn 8,44).

Que reste-t-il donc du sacrement primordial instauré par Dieu ? L'Église l'affirme : « Pourtant, l'ordre de la création subsiste, même s'il est gravement perturbé. » (CEC n° 1608) En effet, « La communauté profonde de vie et d'amour que forme le couple a été fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur. Dieu lui-même est l'auteur du mariage. » (11)

Même dans les sociétés primitives on voit un respect pour la dignité du mariage, et généralement un rite accompagne sa célébration. Le *lien* entre les époux se fonde alors sur la parole donnée, sur l'engagement dont la communauté est témoin. Et l'on peut penser que Dieu bénit ce mariage, même si les époux n'en sont pas conscients. Mais ce lien n'a pas la force du lien sacramentel, car l'homme est coupé de Dieu par le péché originel, qui n'a pas encore été racheté par le Christ. Néanmoins l'Église affirme que ce lien est indissoluble, parce que cela est inhérent au mariage institué par Dieu. (12)

(11) Vatican II, Constitution *Gaudium et spes* n° 48.

(12) Cf. Pie XI, encyclique *Casti conubii*, n° 29.

Dans sa miséricorde, Dieu n’a pas abandonné l’homme pécheur. Patiemment, il est venu à sa rencontre. Il a choisi un peuple, les Hébreux, et a multiplié les alliances avec lui. En lui donnant la loi, en particulier le sixième commandement : *Tu ne commettras pas d’adultère* (Ex 20,14), il lui a fait redécouvrir la grandeur du mariage. « Après la chute, le mariage aide à vaincre le repliement sur soi-même, l’égoïsme, la quête de son propre plaisir, et à s’ouvrir à l’autre, à l’aide mutuelle, au don de soi. » (CEC n° 1609)

« La conscience morale concernant l’unité et l’indissolubilité du mariage s’est développée sous la pédagogie de la Loi ancienne. La polygamie des patriarches et des rois n’est pas encore explicitement critiquée. Cependant, la Loi donnée à Moïse vise à protéger la femme contre l’arbitraire d’une domination par l’homme, même si elle porte aussi, selon la parole du Seigneur, les traces de " la dureté du cœur " de l’homme en raison de laquelle Moïse a permis la répudiation de la femme (cf. Mt 19, 8 ; Dt 24, 1). » (CEC n° 1610)

Mais « pour guérir les blessures du péché, l’homme et la femme ont besoin de l’aide de la grâce que Dieu, dans sa miséricorde infinie, ne leur a jamais refusée (cf. Gn 3, 21). Sans cette aide, l’homme et la femme ne peuvent parvenir à réaliser l’union de leurs vies en vue de laquelle Dieu les a créés " au commencement ". » (CEC n° 1608) Cette grâce de Dieu, c’est Jésus qui va nous la communiquer en plénitude en épousant l’humanité et en instituant le sacrement du mariage.

III – L’Alliance entre le Christ Époux et l’Église Épouse

Dans sa lettre aux Éphésiens, saint Paul a des affirmations très fortes au sujet de l’Alliance entre le Christ et l’Église : « *pour l’Église, le Christ est la tête, lui qui est le Sauveur de son corps* » (v.23) ; « *l’Église se soumet au Christ* » (v.24) ; « *il a aimé l’Église, il s’est livré lui-même pour elle, afin de la rendre sainte en la purifiant par le bain de l’eau baptismale, accompagné d’une parole ; il voulait se la présenter à lui-même, cette Église, resplendissante, sans tache, ni ride, ni rien de tel ; il la voulait sainte et immaculée* » (v.25-27) ; « *Jamais personne n’a méprisé son propre corps : au contraire, on le nourrit, on en prend soin. C’est ce que fait le Christ pour l’Église, parce que nous sommes les membres de son corps. Comme dit l’Écriture : À cause de cela, l’homme quittera son père et sa mère, il s’attachera à sa femme, et tous deux ne feront plus qu’un. Ce mystère est grand : je le dis en référence au Christ et à l’Église.* » (v29-32)

Puisque c’est de ce mystère que le mariage est le sacrement, essayons, grâce à la lumière de l’Esprit Saint, d’en comprendre l’essentiel, en considérant d’abord le Christ Époux, puis l’Église Épouse, et enfin leur communion d’amour.

A - Le Christ Époux

Comme Adam, aux débuts de l’humanité, avait rompu son alliance avec Dieu et saboté son mariage avec Ève, le désir du Père était de tout restaurer. Or l’humanité était plongée dans le péché et incapable de revenir à lui. C’est pourquoi, le moment venu, il a envoyé son propre Fils prendre la condition humaine et la partager en toutes choses excepté le péché. Jésus apparaît ainsi, dans son humanité, comme le nouvel Adam qui va restaurer l’Alliance entre Dieu et l’homme, et l’alliance entre les hommes, spécialement dans le mariage. (Cf. Rm 5)

1 - Le Christ nouvel Adam

Jésus est pleinement homme. Comme il est en même temps le Fils de Dieu (Cf. CEC n° 464 à 478), il est « *saint et immaculé devant le Père dans l'amour* » (Ép 1,4). Comme le premier Adam, il connaît « la justice originelle » et vit dans une harmonie parfaite avec Dieu son Père, dont il a « une connaissance intime et immédiate » (CEC n° 473), dans la communion de l'Esprit. C'est pour cela qu'il peut – et lui seul le peut en vérité – nous révéler l'amour infini du Père pour nous les hommes dont il veut faire ses enfants adoptifs. (Cf. CEC n° 458)

Comme Adam avant la faute originelle, Jésus homme vit à la perfection sa relation avec Dieu. Il prend le contre-pied du péché d'Adam (cf. le péché contre Dieu, p.6), reconstruit les trois piliers de l'Alliance avec Dieu et les rend inébranlables.

Tout au long de sa vie terrestre, jusque sur la croix, il manifeste une *foi/confiance* totale en son Père, et, à l'opposé du premier Adam, il lui *obéit* sans fléchir, même lorsque le Père, pour manifester son amour extrême pour les hommes, lui demande de livrer sa vie pour nous sauver. (Cf. CEC n° 599)

Dans son **amour** pour le Père, il manifeste une totale *humilité*. En lui aucun *orgueil* : « *Le Christ Jésus, ayant la condition de Dieu, ne retint pas jalousement le rang qui l'égalait à Dieu. Mais il s'est anéanti, prenant la condition de serviteur (litt. d'esclave), devenant semblable aux hommes. Reconnu homme à son aspect, il s'est abaissé (humilié), devenant obéissant jusqu'à la mort, et la mort de la croix.* » (Ph 2,6-8).

Aucun *égoïsme* non plus : Jésus est totalement donné au Père, dans sa prière – il passe parfois la nuit en prière (cf. Lc 6,12) -, et dans son action : ce sont les œuvres du Père qu'il accomplit (cf. Jn 5,36).

A l'opposé d'Adam, Jésus ne revendique nullement son *indépendance* par rapport au Père. Au contraire il affirme : « *Amen, amen, je vous le dis : le Fils ne peut rien faire de lui-même, il fait seulement ce qu'il voit faire par le Père ; ce que fait celui-ci, le Fils le fait pareillement. Car le Père aime le Fils et lui montre tout ce qu'il fait.* » (Jn 5,19-20a)

Bien loin de vivre l'*autonomie*, Jésus confirme et « accomplit » la Loi de Dieu transmise à Moïse (cf. Mt 5,17) – et donc la loi sur le mariage...

Enfin Jésus est *fidèle* jusqu'au bout à son Père, malgré les difficultés et l'opposition féroce de ses ennemis qui iront jusqu'à l'éliminer dans d'atroces souffrances. Il sait en effet que sa passion débouchera sur la résurrection, et qu'il retrouvera alors « *la gloire qu'il avait auprès du Père avant que le monde existe* » (Jn 17,5).

Jésus, le nouvel Adam, vit sa relation au Père d'une manière parfaite, et restaure ainsi les piliers de l'Alliance avec lui. C'est pourquoi il est pour nous « un modèle de sainteté » (CEC n° 459), et lui seul peut rétablir l'humanité pécheresse dans la communion avec Dieu.

2 - Le Christ Sauveur des hommes

Nous subissons tous les conséquences du péché du premier Adam : « Il nous a transmis un péché dont nous naissons tous affectés et qui est mort de l'âme » (CEC n° 403); heureusement « le Verbe s'est fait chair pour nous sauver en nous réconciliant avec Dieu » (CEC n° 457). Il est, comme dit saint Paul aux Éphésiens, « *le Sauveur de son corps* » (v.23).

Ce mystère de notre rédemption, Jésus l'a accompli à travers sa passion, sa mort et sa résurrection. « *Il a aimé l'Église, il s'est livré lui-même pour elle, afin de la rendre sainte.* »

Alors qu'Adam et Ève avaient succombé à la tentation, Jésus a résisté jusqu'au bout à Satan et en a triomphé par son amour obéissant au Père. (Cf. Jn 16,8-11)

Alors qu'Adam et Ève avaient péché et entraîné l'humanité dans leur chute, Jésus a pris sur lui tous ces péchés pour en obtenir le pardon du Père. « Les péchés des hommes, consécutifs au péché originel, sont sanctionnés par la mort (cf. Rm 5, 12 ; 1 Co 15, 56). En envoyant son propre Fils dans la condition d'esclave (cf. Ph 2, 7), celle d'une humanité déchue et vouée à la mort à cause du péché (cf. Rm 8, 3), " *Dieu l'a fait péché pour nous, lui qui n'avait pas connu le péché, afin qu'en lui nous devenions justice pour Dieu* " (2 Co 5, 21). Jésus n'a pas connu la réprobation comme s'il avait lui-même péché (cf. Jn 8, 46). Mais dans l'amour rédempteur qui l'unissait toujours au Père (cf. Jn 8, 29), il nous a assumés dans l'égaré de notre péché par rapport à Dieu. (...) L'ayant rendu ainsi solidaire de nous pécheurs, " *Dieu n'a pas épargné son propre Fils mais l'a livré pour nous tous* " (Rm 8, 32) pour que nous soyons " *réconciliés avec Lui par la mort de son Fils* " (Rm 5, 10). » (CEC n° 602-603)

Le péché originel se trouve donc pardonné, ainsi que tous les péchés de l'humanité. Dès lors, par Jésus ressuscité, avec lui et en lui, nous pouvons de nouveau vivre l'amour et la communion avec Dieu. « Il y a un double aspect dans le mystère Pascal : par sa mort il nous libère du péché, par sa Résurrection il nous ouvre l'accès à une nouvelle vie. Celle-ci est d'abord *la justification* qui nous remet dans la grâce de Dieu (cf. Rm 4, 25) " *afin que, comme le Christ est ressuscité des morts, nous vivions nous aussi dans une vie nouvelle* " (Rm 6, 4). Elle consiste en la victoire sur la mort du péché et dans la nouvelle participation à la grâce (cf. Ep 2, 4-5 ; 1 P 1, 3). Elle accomplit *l'adoption filiale* car les hommes deviennent frères du Christ, comme Jésus lui-même appelle ses disciples après sa Résurrection : " *Allez annoncer à mes frères* " (Mt 28, 10 ; Jn 20, 17). Frères non par nature, mais par don de la grâce, parce que cette filiation adoptive procure une participation réelle à la vie du Fils unique, qui s'est pleinement révélée dans sa Résurrection. » (CEC n° 654)

« *Le Christ a aimé l'Église, il s'est livré lui-même pour elle, afin de la rendre sainte en la purifiant par le bain de l'eau baptismale, accompagné d'une parole ; il voulait se la présenter à lui-même, cette Église, resplendissante, sans tache, ni ride, ni rien de tel ; il la voulait sainte et immaculée* » (v.25-27) Voilà ce qu'a accompli Jésus par amour pour nous ! Nous ne pouvons que nous émerveiller devant ce mystère de notre rédemption, et en rendre grâce jusqu'à la fin de notre vie !

3 - Le Christ Époux

C'est parce qu'il a sauvé les hommes en les réconciliant avec Dieu que Jésus est l'Époux de l'Église. Saint Paul l'affirme, et saint Jean-Paul II le confirme : « La communion entre Dieu et les hommes trouve son accomplissement définitif en Jésus-Christ, l'époux qui aime et qui se donne comme Sauveur de l'humanité en se l'unissant comme son corps. » (FC n° 13)

Ayant racheté les hommes, le Christ les unit si étroitement à lui qu'il en fait les membres de son Corps mystique (Cf. CEC n° 787 à 789), dont l'Esprit Saint est l'âme (Cf. CEC n° 797). C'est en référence à ce mystère que saint Paul écrit : « *Nous sommes les membres de son corps. Comme dit l'Écriture : À cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront plus qu'un. Ce mystère est grand : je le dis en référence au Christ et à l'Église.* » (Ep 5,30-32) L'unité entre le Christ et les membres de son

Corps est plus intime que l'union conjugale des époux : dans l'Eucharistie Jésus, qui se fait nourriture, vient en nous et nous unit à lui de la façon la plus étroite : nous ne faisons alors, lui et nous, qu'un seul Corps !

Cependant dans cette union, le Christ et l'Église ne sont pas égaux. De ce Corps, comme l'affirme saint Paul, Jésus est *la Tête*, parce qu'il est « le principe de la création et de la rédemption » (CEC n° 792), qui est une nouvelle création (Cf. CEC n° 1265). Dans ce Corps, toute grâce vient du Christ Tête par l'Esprit, et l'Église n'a qu'à recevoir avec gratitude tous les dons que, dans son infinie bonté, il lui accorde en surabondance !

Cette unité consiste-t-elle en une fusion de l'Église avec le Christ ? Pas du tout : la bisubjectivité demeure si bien que le Christ et les baptisés peuvent vivre une relation sponsale. « L'unité du Christ et de l'Église, Tête et membres du Corps, implique aussi la distinction des deux dans une relation personnelle. Cet aspect est souvent exprimé par l'image de l'époux et de l'épouse. Le thème du Christ Époux de l'Église a été préparé par les prophètes et annoncé par Jean-Baptiste (cf. Jn 3, 29). Le Seigneur s'est lui-même désigné comme " l'Époux " (Mc 2, 19 ; cf. Mt 22, 1-14 ; 25, 1-13). L'apôtre présente l'Église et chaque fidèle, membre de son Corps, comme une Épouse " fiancée " au Christ Seigneur, pour n'être avec Lui qu'un seul Esprit (cf. 1 Co 6, 15-16 ; 2 Co 11, 2). Elle est l'Épouse immaculée de l'Agneau immaculé (cf. Ap 22, 17 ; Ep 1, 4 ; 5, 27) que le Christ a aimée, pour laquelle Il s'est livré " *afin de la sanctifier* " (Ep 5, 26), qu'Il s'est associée par une Alliance éternelle, et dont Il ne cesse de prendre soin comme de son propre Corps (cf. Ep 5, 29). » (CEC n° 796)

Comment le Christ prend-il soin de son Épouse ? En lui communiquant le Saint Esprit, qui agit à travers les sacrements, et confère à l'Église tous ses dons. (Cf. CEC n° 798) Parmi ceux-ci, les *vertus théologiques*, qui sont les trois piliers de notre relation au Père (Cf. CEC n° 1812 à 1829), sur lesquels les époux chrétiens fondent les trois piliers de l'alliance conjugale : la confiance, l'amour et la fidélité. Nous sommes habitués à réfléchir à celles-ci de notre point de vue ; mais, puisque le Christ est notre modèle, en particulier celui du mari, il est important de réaliser que Jésus, dans son humanité, a vécu parfaitement les vertus théologiques dans sa relation au Père, et qu'aujourd'hui dans la gloire, il vit lui-même parfaitement, dans sa relation à l'Église son Épouse, les trois piliers de l'Alliance que sont la confiance, l'amour et la fidélité.

B - L'Église Épouse du Christ

De même qu'Ève a été donnée par Dieu à Adam pour que celui-ci échappe à la solitude et connaisse une communion d'amour qui reflète la communion au sein de la Sainte Trinité (Cf. Gn 2,18-25), de même l'Église a été donnée comme Épouse au Christ qui l'a rachetée par son sang. « L'Église est née principalement du don total du Christ pour notre salut, anticipé dans l'institution de l'Eucharistie et réalisé sur la Croix. " Le commencement et la croissance de l'Église sont signifiés par le sang et l'eau sortant du côté ouvert de Jésus crucifié " (LG 3). " Car c'est du côté du Christ endormi sur la Croix qu'est né l'admirable sacrement de l'Église tout entière " (SC 5). De même qu'Ève a été formée du côté d'Adam endormi, ainsi l'Église est née du cœur transpercé du Christ mort sur la Croix. (Cf. Jn 19,34) » (CEC n° 766)

1 - L'Église-Épouse est sainte et immaculée

C'est ce qu'affirme saint Paul : « *Le Christ a aimé l'Église, il s'est livré lui-même pour elle, afin de la rendre sainte en la purifiant par le bain de l'eau baptismale, accompagné d'une parole ; il voulait se la présenter à lui-même, cette Église, resplendissante, sans tache, ni ride, ni rien de tel ; il la voulait sainte et immaculée.* » (v.25-27)

L'Église est sainte non pas en raison de ses vertus et de ses mérites, mais uniquement parce qu'elle a été sanctifiée par le Christ et qu'elle est habitée par l'Esprit Saint. Ce mystère se réalise au *baptême*, qui est « le bain des noces » (CEC n° 1617).

Là Jésus *la purifie par le bain de l'eau baptismale, accompagné d'une parole* ; elle devient *immaculée* car « par le Baptême, *tous les péchés* sont remis, le péché originel et tous les péchés personnels ainsi que toutes les peines du péché (cf. DS 1316). En effet, en ceux qui ont été régénérés il ne demeure rien qui les empêcherait d'entrer dans le Royaume de Dieu, ni le péché d'Adam, ni le péché personnel, ni les suites du péché, dont la plus grave est la séparation de Dieu. » (CEC n° 1263)

Mais l'homme et la femme ne retrouvent pas alors l'état de justice originelle qui était celui d'Adam et Ève. « Le Baptême, en donnant la vie de la grâce du Christ, efface le péché originel et retourne l'homme vers Dieu, mais les conséquences pour la nature, affaiblie et inclinée au mal (cette inclination au mal est appelée "concupiscence"), persistent dans l'homme et l'appellent au combat spirituel. » (CEC n° 405)

À cause de cela, bien qu'ils soient saints, les baptisés peuvent de nouveau pécher, parfois même au point de se couper de Dieu par le péché qu'on qualifie de « mortel ». C'est pour cela que Jésus a institué le sacrement de la réconciliation ou de pénitence. Celui-ci rend au pécheur la sainteté perdue, et le remet dans la communion avec Dieu et avec ses frères. (Cf. CEC n° 1425-1426)

Au baptême, par l'exorcisme les baptisés sont aussi libérés de l'influence de Satan; ils renoncent à lui et reçoivent l'onction de l'Esprit Saint qui les fortifie pour le combat spirituel, afin qu'ils résistent fermement, alors qu'Adam et Ève avaient succombé à la tentation.

Ainsi purifiés du péché et armés contre Satan, les baptisés deviennent « des créatures nouvelles » (CEC n° 1265), et sont incorporés à l'Église, Corps et Épouse du Christ (Cf. CEC n° 1267-1268) ; ils reçoivent alors toutes les grâces nécessaires pour vivre désormais « dans le Christ » (Titre de la troisième partie du CEC).

2 - Le lien entre le Christ et l'Église

Dans l'optique de notre réflexion sur le mariage sacrement, comprenons bien maintenant ce point crucial. « Incorporé au Christ par le Baptême, le baptisé est configuré au Christ (cf. Rm 8, 29). Le Baptême scelle le chrétien d'une marque spirituelle indélébile ("*character*") de son appartenance au Christ. Cette marque n'est effacée par aucun péché, même si le péché empêche le Baptême de porter des fruits de salut (cf. DS 1609-1619). Donnée une fois pour toutes, le Baptême ne peut pas être réitéré. » (CEC n° 1272)

Il ne faut évidemment pas chosifier ce « character » baptismal : c'est « une marque spirituelle », qui est donc l'œuvre de l'Esprit Saint, qui scelle « notre appartenance au Christ » et notre filiation divine, et que rien ni personne ne peut détruire.

Cette notion de « character » jette une nouvelle lumière sur le lien intime entre l'Église et le Christ : « Celle-ci n'est pas seulement rassemblée *autour de lui* ; elle est unifiée *en lui*, dans son Corps. » (CEC n° 789)

C – Une relation sponsale à vivre et à développer

En Éphésiens 5, saint Paul établit un rapprochement entre le mariage et l'Alliance entre le Christ et l'Église. Pour comprendre comment vivre celle-ci, nous pouvons partir de ce que l'Église enseigne sur le mariage.

1 – La conclusion du mariage.

Dans le code de droit canonique, l'Église enseigne d'abord que c'est le **consentement** qui fait le mariage.

« Can. 1057 - § 1. C'est le consentement des parties légitimement manifesté entre personnes juridiquement capables qui fait le mariage; ce consentement ne peut être suppléé par aucune puissance humaine.

« § 2. Le consentement matrimonial est l'acte de la volonté par lequel un homme et une femme se donnent et se reçoivent mutuellement par une alliance irrévocable pour constituer le mariage. »

L'Alliance entre le Christ et l'Église se conclut également par un échange de « oui ».

Jésus a dit son premier oui en acceptant de se faire homme par l'action du Saint-Esprit dans le sein de la Vierge Marie : ainsi, en lui, la nature divine et la nature humaine ne firent alors plus qu'un (cf. Hé 10,7).

Restait à y associer l'humanité pécheresse, que son péché séparait de Dieu. C'est à Gethsémani que Jésus a dit son second oui (cf. Mt 26,39). Il a accepté de faire la volonté du Père, de prendre sur lui tout le péché de l'humanité pour la racheter, pour lui obtenir le pardon de Dieu, et la rendre ainsi capable d'entrer dans l'Alliance nouvelle et éternelle. Sur la croix, en lançant son cri : « *J'ai soif!* » (Jn 19,28), il a alors appelé les hommes à l'abreuver de leur amour, et à venir puiser l'eau vive du baptême et le sang de l'Alliance à la source de son cœur.

Tous **les hommes** qui entendent son appel, et y répondent par leur foi et par leur amour, se font alors baptiser. En disant « oui » à Jésus, ils reçoivent le pardon de tous leurs péchés et la vie nouvelle d'enfant de Dieu ; ils sont incorporés à l'Église, Corps et Épouse du Christ. (Cf. CEC 1262 à 1274 : la grâce du baptême)

Celui qui dit « oui » au baptême et à son entrée dans l'Alliance avec le Christ, pose un acte de **foi**. Or « la foi qui est requise pour le Baptême n'est pas une foi parfaite et mûre, mais un début qui est appelé à se développer. Au catéchumène ou à son parrain on demande : " Que demandez-vous à l'Église de Dieu ? " Et il répond : " La foi ! ". Chez tous les baptisés, enfants ou adultes, la foi doit croître *après* le Baptême. » (CEC n° 1253-1254)

Comment peut-elle croître ? Si l'Épouse écoute la Parole de l'Époux et *se soumet au Christ* (Ép 5,24). En effet « par la foi " l'homme s'en remet tout entier librement à Dieu " (DV 5). C'est pourquoi le croyant cherche à connaître et à faire la volonté de Dieu. » (CEC n° 1814). Saint Paul insiste sur l'importance de la *soumission* (Ép 5,24) parce que l'attitude inverse

conduit à la catastrophe : c'est pour n'avoir pas écouté la Parole de Dieu, s'être méfiés de lui et s'être rebellés contre lui qu'Adam et Ève ont commis le péché originel, et fait le malheur de l'humanité ! À l'opposé Marie, la nouvelle Ève, s'est montrée obéissante non seulement le jour de l'Annonciation, mais aussi au pied de la croix, où elle se tenait debout, ferme dans la foi, et où Jésus nous l'a donnée pour Mère. (Cf. *Lumen gentium* n°58)

La porte de la foi ouvre à une communion d'amour que l'Église vit d'abord avec son Époux grâce à la vertu de **charité**.

2 – Une communion d'amour

Dans le code de droit canonique, l'Église enseigne ensuite en quoi consiste le mariage :

« Can. 1055 - § 1. L'alliance matrimoniale, par laquelle un homme et une femme constituent entre eux une communauté de toute la vie, ordonnée par son caractère naturel au bien des conjoints ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants, a été élevée entre baptisés par le Christ Seigneur à la dignité de sacrement. »

Nous abordons ici les quatre caractéristiques et propriétés du mariage. La première est « une communauté de toute la vie, ordonnée par son caractère naturel au bien des conjoints ».

2 – 1. Une communauté d'amour.

Nous n'aurons jamais fini d'admirer l'immensité de l'amour du Christ pour nous ! Avant même la création du monde, le Père a formé le dessein de combler l'homme de bénédictions en son Fils (cf. Éph 1,3-10). « Comme l'homme avait perdu son amitié en se détournant de lui, il ne l'a pas abandonné au pouvoir de la mort ; il a multiplié les alliances avec lui et l'a formé par les prophètes dans l'espérance du salut. Enfin il a tellement aimé les hommes qu'il a envoyé son propre Fils pour qu'il soit notre Sauveur. » (Prière eucharistique IV) Jésus a subi à notre place le châtement que nous méritions ; il nous a obtenu le pardon du Père, nous a réconciliés avec lui et nous a permis d'entrer dans l'Alliance nouvelle et éternelle. À présent, il ne cesse de combler l'Église, son Épouse, de tous ses dons par le Saint-Esprit : Vie éternelle, vertus théologiques, dons et charismes, grâce sous toutes ses formes !

Et c'est lui qui donne à son épouse la capacité de répondre à son amour grâce à la vertu de **charité**. Selon la définition traditionnelle, « la charité est la vertu théologique par laquelle nous aimons Dieu par-dessus toute chose pour Lui-même, et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu. » (CEC n° 1822)

Pour exprimer notre amour à Jésus, inspirons-nous du comportement des époux l'un envers l'autre :

Dès le réveil ils se saluent affectueusement en s'embrassant ; commençons notre journée en saluant l'Époux. Nous pouvons poser un saint baiser sur un crucifix ou une icône.

Les époux se rendent mutuellement service et savent dire merci ; reconnaissons tous les dons que nous fait Jésus chaque jour, et sachons lui en rendre grâce.

Les époux se complimentent pour leurs qualités ; sachons louer le divin Époux pour sa grandeur, sa beauté, sa bonté, sa miséricorde infinies !

S'ils ont besoin d'un service, ils se le demandent gentiment ; sachons exposer à Jésus nos besoins et demandons-lui ses grâces avec confiance.

Séparés, par exemple pour le travail, ils pensent l'un à l'autre avec bonheur et se lancent des mots doux sur les ailes du vent ; élevons de même nos pensées vers le Christ qui, lui, pose à chaque instant sur nous un regard d'amour.

Ils ont hâte de se retrouver et se réjouissent de ces retrouvailles ; ils échangent abondamment car ils veulent mieux se connaître, et cette connaissance renforce leur amour ; de même, cherchons à toujours mieux connaître Jésus, en lisant sa Parole, et des ouvrages qui nous parlent de lui : ils ne manquent pas !

Parfois il suffit aux époux d'être proches en silence, leurs cœurs unis par leur amour ; hâtons nous aussi de retrouver Jésus au Saint Sacrement pour un temps d'adoration où il pourra parler à notre cœur.

Les époux communient le plus intensément dans l'acte conjugal où ils ne font plus qu'un seul corps ; l'Église de même s'unit à son Époux dans la communion eucharistique : Jésus s'unit si intimement à nous qu'il se fait notre nourriture, et vient ainsi demeurer en nous !

Nous pourrions prolonger ce parallèle ; que les époux écoutent leur cœur et s'inspirent de leur amour conjugal pour exprimer à Jésus, le divin Époux, tout leur amour.

Soulignons cependant un aspect essentiel : la charité n'est pas du sentimentalisme. « Fruit de l'Esprit et plénitude de la loi, la charité garde *les commandements* de Dieu et de son Christ : " *Demeurez en mon amour. Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez en mon amour* " (Jn 15, 9-10 ; cf. Mt 22, 40 ; Rm 13, 8-10). » (CEC n° 1824) Parmi ces commandements, il y a tous ceux qui concernent l'amour du prochain, l'amour des parents, l'amour humain, le mariage et le respect de la vie. Les baptisés sont donc tenus de les observer par amour pour le Christ Époux de l'Église, et avec sa grâce !

Et ce même lorsqu'ils sont confrontés à l'épreuve, à l'opposition, voire à la violence ! Dans cette situation, le Christ est pour nous un modèle, lui qui a épousé l'humanité sur la croix. « *Le Christ est mort par amour pour nous alors que nous étions encore ennemis* » (Rm 5,10). Le Seigneur nous demande d'aimer comme Lui jusqu'à nos *ennemis* (Mt 5, 44) » (CEC n° 1825). Cela dans l'Église, dans la famille, et dans la société. Mais c'est lui qui nous en rend capables ! C'est pourquoi il est si important, dans l'épreuve, de se tourner vers le divin Époux, et de le suivre sur le chemin de la croix pour sauver l'amour et déboucher sur une résurrection.

2 – 2. *Le bien des enfants*

Le code de droit canonique ajoute que le mariage crée « une communauté de toute la vie, ordonnée par son caractère naturel (...) **à la génération et à l'éducation des enfants** ».

Dans la famille humaine, cela paraît évident. Pouvons-nous aussi transposer cette deuxième caractéristique du mariage à la relation sponsale entre le Christ et l'Église ? Oui, et ce de deux manières.

La première consiste à enfanter nos enfants non seulement à la vie physique, mais aussi à la vie spirituelle en les faisant baptiser et en les élevant chrétiennement. C'est ce que nous demande l'Église :

« Les parents doivent regarder leurs enfants comme des *enfants de Dieu* et les respecter comme des *personnes humaines*. Ils éduquent leurs enfants à accomplir la loi de Dieu, en se montrant eux-mêmes obéissants à la volonté du Père des Cieux. » (CEC 2222).

« Par la grâce du sacrement de mariage, les parents ont reçu la responsabilité et le privilège d'*évangéliser leurs enfants*. Ils les initieront dès le premier âge aux mystères de la foi dont ils sont pour leurs enfants les " premiers hérauts " (LG 11). Ils les associeront dès leur plus tendre enfance à la vie de l'Église. » (CEC 2225)

Nous participons ainsi à la mission de l'Église, Épouse du Christ, appelée à devenir une mère de famille nombreuse, puisqu'elle doit rassembler tous les hommes en son sein.

Ce témoignage est particulièrement important dans notre société qui sape les uns après les autres tous les fondements de la famille telle que Dieu l'a voulue.

Plus largement, les enfants que le Christ donne à l'Église, ce sont toutes « les œuvres bonnes qu'il a préparées d'avance pour que nous les accomplissions » (St Paul) Ces œuvres permettent à l'Église de grandir et de se fortifier, et elles interpellent ceux qui ne sont pas chrétiens, et que le Christ veut rassembler dans son Église

2 – 3. L'unité

Le code de droit canonique affirme encore : « Can. 1056 - Les propriétés essentielles du mariage sont **l'unité** et l'indissolubilité qui, dans le mariage chrétien, en raison du sacrement, acquièrent une solidité particulière. » Commençons par la première.

Dans l'Ancien Testament, après que Dieu a fait alliance avec son peuple, il se présente comme un Dieu jaloux. Dans le premier commandement, il exige un amour total de son peuple, et lui interdit de se tourner vers les dieux des peuples étrangers.

Israël promet de respecter ce commandement, mais à peine Moïse s'est-il éloigné qu'il demande à Aaron de lui façonner un veau d'or (cf. Ex 32). Par la suite, il ne cessera de faire de même. Les prophètes dénonceront ce comportement idolâtre en le comparant à un adultère ou à une prostitution (cf. Éz 16, Os 2, etc.).

L'exil à Babylone est présenté comme un châtement de ces infidélités. Mais l'amour de Dieu pour son peuple n'a pas changé ; par la bouche des prophètes il lui promet son pardon, et le renouvellement de l'alliance. Par exemple dans ce passage bouleversant :

« 04 Ne crains pas, tu ne connaîtras plus la honte ; ne tiens pas compte des outrages, tu n'auras plus à rougir, tu oublieras la honte de ta jeunesse, tu ne te rappelleras plus le déshonneur de ton veuvage.

05 Car ton époux, c'est Celui qui t'a faite, son nom est « Le Seigneur de l'univers ». Ton rédempteur, c'est le Saint d'Israël, il s'appelle « Dieu de toute la terre ».

06 Oui, comme une femme abandonnée, accablée, le Seigneur te rappelle. Est-ce que l'on rejette la femme de sa jeunesse ? – dit ton Dieu.

07 Un court instant, je t'avais abandonnée, mais dans ma grande tendresse, je te ramènerai.

08 Quand ma colère a débordé, un instant, je t'avais caché ma face. Mais dans mon éternelle fidélité, je te montre ma tendresse, – dit le Seigneur, ton rédempteur. » (Is 54)

Jésus est venu réaliser cette promesse de Dieu, et accomplir l'Alliance nouvelle et éternelle. Ceux qui, par le baptême, entrent dans cette Alliance deviennent membres de son Corps, membres de l'Église, et lui sont unis pour toujours.

Il leur faut donc désormais avoir pour lui l'amour exclusif d'une épouse pour son époux, le vivre (cf. point précédent), et se garder de **l'idolâtrie**. Certes, nous n'adorons plus des idoles en or ou argent comme Israël jadis. Mais l'Église nous avertit :

« L'idolâtrie ne concerne pas seulement les faux cultes du paganisme. Elle reste une tentation constante de la foi. Elle consiste à diviniser ce qui n'est pas Dieu. Il y a idolâtrie dès lors que l'homme honore et révère une créature à la place de Dieu, qu'il s'agisse des dieux ou des démons (par exemple le satanisme), de pouvoir, de plaisir, de la race, des ancêtres, de l'État, de l'argent, etc. " Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon ", dit Jésus (Mt 6, 24). De nombreux martyrs sont morts pour ne pas adorer " la Bête " (cf. Ap 13-14), en refusant même

d'en simuler le culte. L'idolâtrie récuse l'unique Seigneurie de Dieu ; elle est donc incompatible avec la communion divine (cf. Ga 5, 20 ; Ep 5, 5). « (CEC 2113)

Aujourd'hui beaucoup se disent catholiques, mais cela ne les dérange pas d'aller consulter des voyants ou des guérisseurs qui font de la magie blanche, de faire du spiritisme ; ces pratiques sont condamnées par l'Église (cf. CEC 2115 à 2117).

D'autres pratiquent en même temps une spiritualité orientale (yoga, zen, méditation transcendante, new-age, etc.) qui les centre sur eux-mêmes et les détourne du Christ. D'autres adhèrent à la franc-maçonnerie, qui est une religion luciférienne (S. Abad-Gallardo).

D'autres encore ne consacrent du temps à Jésus, l'Époux divin, que lorsqu'ils ont « casé » tout le reste, y compris le sport et les loisirs ! Cela est contraire au premier commandement qui nous demande de donner à Dieu la première place dans notre vie.

On peut même idolâtrer son conjoint ou ses enfants. C'est pour cela que, parfois, la séparation et le divorce font si mal ! Aussi, dans cette situation, la première chose à faire est sans doute de remettre les choses dans l'ordre, en redonnant à Jésus la première place ; n'a-t-il pas dit : « *Si quelqu'un vient à moi sans me préférer à son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères et sœurs, et même à sa propre vie, il ne peut pas être mon disciple* » ? (Lc 14,26) Alors on peut lui demander la grâce de surmonter l'épreuve si douloureuse de la séparation, et d'aimer jusqu'au bout son conjoint!

2 – 4. La fidélité

La deuxième propriété du mariage est l'**indissolubilité**, qui implique la **fidélité**.

Du côté de Dieu, il n'y a aucun problème : la Bible, que ce soit l'Ancien ou le Nouveau Testaments, ne cesse de proclamer sa fidélité. Jésus, quant à lui, est un Époux éternellement fidèle à l'Église, son Épouse. Saint Paul affirme : *Si nous lui sommes infidèles, lui demeure fidèle, car il ne peut se renier lui-même.* » (2 Tim 2,13)

Nous l'avons noté (p.12) : le baptisé est marqué d'un « caractère », « marque spirituelle indélébile de son appartenance au Christ » (CEC 1272). S'il témoigne « d'une vie sainte et d'une charité efficace » (CEC 1273), à sa mort il entrera au « ciel », pour vivre une communion d'amour parfaite et définitive avec le Christ.

Mais, de même qu'un conjoint peut quitter son conjoint et demander le divorce, de même un catholique peut renier son Seigneur. Dans l'épreuve, beaucoup de baptisés sont tentés de se détourner de Dieu, que de façon erronée, ils rendent responsable de leurs problèmes. S'ils se détournent de lui, ils se comportent alors comme une épouse infidèle ; et s'ils tombent dans une forme d'idolâtrie, comme celles évoquées plus haut, ils commettent en quelque sorte un adultère spirituel. C'est vrai que l'épreuve est occasion de scandale ; mais malheureux ceux qui apostasient, car ils provoquent ainsi leur mort spirituelle.

Pourtant, baptisés, nous avons reçu la vertu d'**espérance**. Les épreuves ne nous sont pas épargnées durant notre pèlerinage sur la terre, dans cette vallée de larmes ; « mais par les mérites de Jésus Christ et de sa passion, Dieu nous garde dans " l'espérance qui ne déçoit pas " (Rm 5, 5). L'espérance est " l'ancre de l'âme ", sûre et ferme, " qui pénètre ... là où est entré pour nous, en précurseur, Jésus " (He 6, 19-20). Elle est aussi une arme qui nous protège dans le combat du salut : " Revêtons la cuirasse de la foi et de la charité, avec le casque de l'espérance du salut " (1 Th 5, 8). Elle nous procure la joie dans l'épreuve même : " avec la joie de l'espérance, constants dans la tribulation " (Rm 12, 12). » (CEC n° 1820)

« Nous pouvons donc espérer la gloire du ciel promise par Dieu à ceux qui l'aiment (cf. Rm 8, 28-30) et font sa volonté (cf. Mt 7, 21). En toute circonstance, chacun doit espérer, avec la grâce de Dieu, " persévérer jusqu'à la fin " (cf. Mt 10, 22 ; cf. Cc. Trente : DS 1541) et obtenir la joie du ciel, comme l'éternelle récompense de Dieu pour les bonnes œuvres accomplies avec la grâce du Christ. Dans l'espérance l'Église prie que " *tous les hommes soient sauvés* " (1 Tm 2, 4). Elle aspire à être, dans la gloire du ciel, unie au Christ, son Époux » (CEC n° 1821). Alors ce seront les « *noces de l'Agneau* » (Ap 19) : l'Église sera définitivement unie à son divin Époux pour une béatitude éternelle.

IV – Le mariage sacrement

Après ces préliminaires, un peu longs mais loin d'être inutiles, nous sommes en mesure de comprendre en quoi le mariage entre baptisés est le sacrement de l'Alliance entre le Christ et l'Église. Saint Paul nous donne des pistes pour notre réflexion dans le passage de la lettre aux Éphésiens sur lequel nous nous appuyons.

« 21 Par respect pour le Christ, soyez soumis les uns aux autres ; 22 les femmes, à leur mari, comme au Seigneur Jésus ; 23 car, pour la femme, le mari est la tête, tout comme, pour l'Église, le Christ est la tête (...).

« 25 Vous, les hommes, aimez votre femme à l'exemple du Christ : il a aimé l'Église, il s'est livré lui-même pour elle (...).

« 28 Les maris doivent aimer leur femme comme leur propre corps. Celui qui aime sa femme s'aime soi-même. 29 Jamais personne n'a méprisé son propre corps : au contraire, on le nourrit, on en prend soin. (...) Comme dit l'Écriture : 31 À cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront plus qu'un.

« 33 Pour en revenir à vous, chacun doit aimer sa propre femme comme lui-même, et la femme doit avoir du respect pour son mari. »

À partir de ce texte, avec la lumière de l'Esprit Saint et en prenant toujours appui sur l'enseignement sûr de l'Église, nous allons essayer de comprendre ce qu'est le sacrement du mariage ; en quoi consiste le lien indissoluble qui unit les époux ; comment ceux-ci peuvent développer leur alliance en prenant appui sur ses trois piliers que sont la confiance, l'amour et la fidélité ; puis nous affronterons la question délicate de la soumission entre époux.

1 – Mariage naturel et sacrement

S'il y a plus de deux milliards de baptisés sur terre, cinq milliards d'hommes ne sont pas baptisés, et vivent donc leur mariage selon l'ordre naturel. Certains d'entre eux d'ailleurs connaissent une belle communion humaine que pourraient envier bien des couples chrétiens !

Cela ne doit pas nous surprendre, car le mariage a été institué par Dieu, et même après la faute originelle, il conserve sa valeur intrinsèque et ses exigences. Pie XI le rappelait : « Même dans l'état de nature, et en tout cas bien avant d'être élevé à la dignité d'un sacrement proprement dit, le mariage a été divinement institué de manière à impliquer un lien perpétuel et indissoluble, qu'aucune loi civile ne peut plus dénouer ensuite. C'est pourquoi, bien que le mariage puisse exister sans le sacrement – c'est le cas du mariage entre infidèles, - il doit, même alors, puisqu'il est un mariage véritable, garder – et il garde en effet – ce caractère de lien perpétuel qui, depuis l'origine, est de droit divin. » (13) L'Église considère comme un véritable mariage un mariage entre non baptisés, ou entre chrétiens d'autres Églises.

De nos jours, beaucoup de catholiques vivent comme les « infidèles » évoqués par Pie XI, et ne jugent pas utile de se marier à l'Église, voire de se marier civilement. Déjà en 1981 dans *Familiaris consortio* saint Jean-Paul II se préoccupait de ces baptisés qui sont mariés seulement civilement (Cf. FC n° 82) ou vivent en « union libre » (Cf. FC n° 81). Souvent ils considèrent qu'ils ne sont pas concernés par le mariage chrétien, et pensent non seulement qu'ils peuvent donc se séparer s'ils le veulent, mais que, divorcés, ils peuvent même par la suite, s'ils le désirent, se marier religieusement à l'Église.

(13) Pie VI, cité par Pie XI dans son encyclique *Casti conubii* sur le mariage, au n° 29.

En réalité ils oublient que le mariage même naturel a été institué par Dieu et qu'ils sont tenus à l'unité et à l'indissolubilité. En outre, si des baptisés ne se marient pas religieusement, bien qu'ils aient l'intention de fonder un couple et une famille, leur choix est « en contradiction avec leur vocation de baptisés à s'épouser dans le Seigneur », affirme saint Jean-Paul II (FC n° 7) ; et il ajoute : « L'action pastorale tendra à faire admettre la nécessaire cohérence entre le choix de vie et la foi que l'on professe, et elle s'efforcera de faire tout ce qui est possible pour amener ces personnes à régulariser leur situation selon les principes chrétiens. Tout en faisant preuve à leur égard d'une grande charité et en les amenant à participer à la vie des diverses communautés, les pasteurs de l'Église ne pourront malheureusement pas les admettre aux sacrements. » (FC n° 82)

Saint Jean-Paul II souligne la cohérence qu'il doit y avoir entre le choix de vie et la foi. Deux baptisés sont intimement unis chacun au Christ ; ils ont reçu le caractère qui signifie leur appartenance au Christ, et qui constitue pour eux une exigence à « vivre dans le Christ ». Puisqu'ils sont déjà tous les deux membres du Corps du Christ, lorsqu'ils se marient, ils ne peuvent normalement le faire que dans le Christ, et leur mariage devient alors le sacrement de l'Alliance entre le Christ et l'Église - dont ils sont membres.

Ceci nous aide à comprendre ce qu'est *le sacrement du mariage*. Voici comment, à la suite de saint Paul en Éphésiens 5, saint Jean-Paul II le définit dans un passage de FC :

« La communion entre Dieu et les hommes trouve son accomplissement définitif en Jésus-Christ, l'époux qui aime et qui se donne comme Sauveur de l'humanité en se l'unissant comme son corps. Il révèle la vérité originelle du mariage, la vérité du « commencement » (Cf. Gn 2, 24; Mt 19, 5) et, en libérant l'homme de la dureté du cœur, le rend capable de la réaliser entièrement.

« Cette révélation parvient à la plénitude définitive dans le don d'amour que le Verbe de Dieu fait à l'humanité en assumant la nature humaine et dans le sacrifice que Jésus-Christ fait de lui-même sur la croix pour son Épouse, l'Église. Dans ce sacrifice se manifeste entièrement le dessein que Dieu a imprimé dans l'humanité de l'homme et de la femme depuis leur création (Cf. Ep 5, 32-33); le mariage des baptisés devient ainsi le *symbole réel* de l'alliance nouvelle et éternelle, scellée dans le sang du Christ. » (FC n° 13 - début)

Le mot « symbole » signifie « rapprochement » de deux éléments, et est synonyme ici de « comparaison ». Saint Paul et saint Jean-Paul II comparent l'alliance des époux avec celle du Christ et de l'Église. Mais dans le cas d'une simple comparaison, si l'un des termes disparaît, la comparaison n'a plus de raison d'être. Dans le cas présent, lorsque le mariage humain se brise, on pourrait alors en déduire – et certains l'ont fait – que le symbole disparaît, et que les conjoints séparés peuvent même former un nouveau couple qui deviendra symbole de l'union du Christ et de l'Église. C'est une grave erreur.

Le symbolisme du sacrement du mariage est beaucoup plus fort, c'est pourquoi saint Jean-Paul II parle de *symbole réel*. L'adjectif *réel* appliqué au sacrement de mariage a la même force que lorsqu'on parle de présence *réelle* de Jésus dans le sacrement de l'Eucharistie. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : le sacrement du mariage à la fois symbolise et rend visible l'Alliance du Christ avec l'Église, et en même temps rend Jésus réellement présent au cœur de la relation des époux chrétiens. On dit parfois qu'ils se marient avec lui ; il est plus juste de dire qu'ils se marient *en lui*.

Autrement dit : le sacrement est le signe que la grâce du Christ est à l'œuvre, par l'Esprit, dans la vie des époux ; et c'est un signe *efficace* : *il produit la grâce* dont les époux ont besoin pour s'aimer comme le Christ aime l'Église. « L'Esprit, que répand le Seigneur, leur donne un cœur nouveau et rend l'homme et la femme capables de s'aimer, comme le Christ nous a aimés. L'amour conjugal atteint cette plénitude à laquelle il est intérieurement ordonné, la charité conjugale: celle-ci est la façon propre et spécifique dont les époux participent à la charité du Christ se donnant lui-même sur la croix, et sont appelés à la vivre. » (FC n° 13 (suite) ; cf. CEC n° 1661)

Pour le dire plus simplement, lorsqu'un mari, suivant l'exhortation de saint Paul, aime son épouse *comme* le Christ aime l'Église, c'est le Christ qui aime l'épouse à travers lui ; et quand l'épouse se soumet à son mari, elle *participe* à l'amour de l'Église qui met toute sa confiance dans le Christ, son divin Époux, elle aime le Christ dans son époux. L'amour humain se trouve ainsi purifié, fortifié, et élevé au point qu'il prend une valeur d'éternité. Telle est la grandeur du sacrement du mariage ! Il suscite l'émerveillement : « Quel couple que celui de deux chrétiens, unis par une seule espérance, un seul désir, une seule discipline, le même service ! Tous deux enfants d'un même Père, serviteurs d'un même Maître ; rien ne les sépare, ni dans l'esprit ni dans la chair ; au contraire, ils sont vraiment deux en une seule chair. Là où la chair est une, un aussi est l'esprit (Tertullien, ux. 2, 9 ; cf. FC 13). » (CEC n° 1642)

2 – Le lien entre les époux

Les deux éléments indispensables pour que se contracte le lien du mariage sont le consentement libre des époux et l'apposition du sceau de Dieu sur leur engagement. L'Église affirme que les époux sont alors comme consacrés dans le sacrement du mariage.

C'est le *consentement libre* des époux qui fait le mariage. Le CEC explique :

« Les protagonistes de l'alliance matrimoniale sont un homme et une femme baptisés, libres de contracter le mariage et qui expriment librement leur consentement. " Etre libre " veut dire : ne pas subir de contrainte ; et ne pas être empêché par une loi naturelle ou ecclésiastique.

« L'Église considère l'échange des consentements entre les époux comme l'élément indispensable " qui fait le mariage " (CIC, can. 1057, § 1). (...)

« Le consentement consiste en un " acte humain par lequel les époux se donnent et se reçoivent mutuellement " (GS 48, § 1 ; cf. CIC, can. 1057, § 2). (...) Ce consentement qui lie les époux entre eux, trouve son accomplissement en ce que les deux " deviennent une seule chair " (cf. Gn 2, 24 ; Mc 10, 8 ; Ep 5, 31). » (CEC n° 1625 à 1627)

Ceci est valable pour tout mariage naturel d'ailleurs. Ce consentement est si important que l'on entend dire parfois que les fiancés « se donnent le sacrement du mariage ». Cette

expression n'est pas juste, car si les époux sont les *ministres* du sacrement du mariage, ils n'en sont pas *l'auteur*.

Pour qu'il y ait sacrement, en effet, il faut que *le Christ lui-même s'engage* avec les époux qui se marient en lui. Le prêtre qui bénit leur engagement est là pour signifier cet engagement : « Le consentement par lequel les époux se donnent et s'accueillent mutuellement, est scellé par Dieu lui-même (cf. Mc 10, 9). De leur alliance " une institution, que la loi divine confirme, naît ainsi, au regard même de la société " (GS 48, § 1). L'alliance des époux est intégrée dans l'Alliance de Dieu avec les hommes : " L'authentique amour conjugal est assumé dans l'amour divin " (GS 48, § 2). » (CEC n° 1639)

Le lien qui naît de l'engagement des époux scellé par Dieu dans le sacrement du mariage est *perpétuel et exclusif*. « Le lien matrimonial est donc établi par Dieu lui-même, de sorte que le mariage conclu et consommé entre baptisés ne peut jamais être dissous. Ce lien qui résulte de l'acte humain libre des époux et de la consommation du mariage, est une réalité désormais irrévocable et donne origine à une alliance garantie par la fidélité de Dieu. Il n'est pas au pouvoir de l'Église de se prononcer contre cette disposition de la sagesse divine (cf. CIC, can. 1141). (CEC n° 1640)

Cet engagement du mariage est pour les époux une quasi-consécration, que nous pouvons mettre en parallèle avec la consécration religieuse. Dans celle-ci, les religieux se consacrent totalement à Dieu, au point que les religieuses – comme sainte Thérèse de Lisieux (14) – aiment à dire que Jésus devient alors leur Époux. Cette consécration est perpétuelle et exclusive, si bien qu'un religieux ne peut plus, dès lors, contracter valablement mariage. Une personne mariée valablement, de même, ne peut pas non plus, par exemple après un divorce, devenir religieux ou religieuse. (14) Cf. sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, Histoire d'une âme, ch. VIII : sa profession religieuse.

Cependant, si l'Église affirme que les époux sont consacrés par le Seigneur dans le sacrement du mariage, elle ne parle pas de « consécration » du mariage. Elle nuance son expression : « Dans le mariage chrétien, les conjoints sont fortifiés et *comme consacrés* par un sacrement spécial pour les devoirs et la dignité de leur état " (CIC, can. 1134). » (CEC n° 1638) Il y a bien sûr une différence entre l'engagement des religieux et celui des époux, et les circonstances dans lesquelles ils vivent cet engagement ne sont pas du tout les mêmes.

Ce qui reste commun c'est le caractère perpétuel et exclusif de cet engagement, et le fait que de celui-ci découle la grâce qui va leur permettre, aux uns et aux autres, de vivre « les devoirs et la dignité de leur état ».

Cet engagement du mariage est donc si important pour les époux qu'ils doivent constamment raviver cette source pour qu'elle irrigue toute leur vie. Aussi, de même que les baptisés renouvellent tous les ans, durant la veillée pascale, les promesses de leur baptême, de même les époux, le jour anniversaire de leur mariage, ont intérêt à renouveler l'engagement de leur mariage pour que la grâce de Dieu puisse continuer à transformer leur amour en le rendant toujours plus semblable à l'amour du Christ Époux pour son Épouse, l'Église.

Ce jour-là, s'ils peuvent participer ensemble à l'Eucharistie c'est encore mieux, car ils communient ainsi de la façon la plus intime au Christ Époux ; et comme ils le reçoivent tous deux dans la communion eucharistique, leur lien s'en trouve renforcé car, communiant au même Corps du Christ, ils ne sont plus en lui qu'un seul corps (Cf. 1 Co 1, 16-17).

3 – Comment vivre la grâce du sacrement jour après jour

Nous lisons plus haut : « Dans le mariage chrétien, les conjoints sont fortifiés et *comme consacrés* par un sacrement spécial pour les devoirs et la dignité de leur état " (CIC, can. 1134). » (CEC n° 1638) Le mariage entre chrétiens a toutes les qualités du mariage naturel, mais lorsque les baptisés se marient dans le Christ, la grâce leur est donnée et tout est transformé. C'est ce qu'affirme saint Jean-Paul II : « Le contenu de la participation à la vie du Christ est aussi spécifique: l'amour conjugal comporte une totalité où entrent toutes les composantes de la personne - appel du corps et de l'instinct, force du sentiment et de l'affectivité, aspiration de l'esprit et de la volonté -; il vise une unité profondément personnelle, celle qui, au-delà de l'union en une seule chair, conduit à ne faire qu'un cœur et qu'une âme; il exige l'indissolubilité et la fidélité dans la donation réciproque définitive; et il s'ouvre sur la fécondité (cf. encyclique *Humanae vitae*, n. 9). En un mot, il s'agit bien des caractéristiques normales de tout amour conjugal naturel, mais avec une signification nouvelle qui, non seulement les purifie et les consolide, mais les élève au point d'en faire l'expression de valeurs proprement chrétiennes. » (FC fin du n° 13)

Saint Jean-Paul II le déplorait : beaucoup de baptisés ne se marient pas à l'église. Ils partagent alors la situation de ceux qui vivent un mariage naturel, qui, institué par Dieu, a certes sa valeur et ses exigences. Mais les époux sont des êtres limités, blessés et pécheurs. Comment vont-ils faire face aux difficultés qui ne manqueront pas de se présenter ? Comment vont-ils conserver et parfaire leur unité ? Cela leur sera bien difficile, nous le verrons.

Dans le sacrement du mariage, au contraire, le Christ est avec les époux pour les accompagner durant toute leur vie. (Cf. Vatican II, LG n° 48 § 2)

Dans le mariage sacramentel, l'amour des époux trouve « une signification nouvelle qui, non seulement les *purifie* et les *consolide*, mais les *élève* au point d'en faire l'expression de valeurs proprement chrétiennes », affirme saint Jean-Paul II.

La grâce du sacrement *purifie* l'amour des époux : « Le Christ leur donne la force de le suivre en prenant leur croix sur eux, de se relever après leurs chutes, de se pardonner mutuellement, de porter les uns les fardeaux des autres (cf. Ga 6, 2). » (CEC n° 1642)

La grâce du sacrement *consolide* l'amour des époux : « Cette grâce propre du sacrement du Mariage est destinée à perfectionner l'amour des conjoints, à fortifier leur unité indissoluble. Par cette grâce " ils s'aident mutuellement à se sanctifier dans la vie conjugale, dans l'accueil et l'éducation des enfants " (LG 11 ; cf. LG 41). » (CEC n° 1641)

La grâce du sacrement *élève* l'amour des époux « au point d'en faire l'expression de valeurs proprement chrétiennes ». En effet, les époux participent alors à la charité du Christ, comme nous l'avons vu dans le premier point. La grâce du sacrement leur permet « d'imiter et de revivre l'amour même de donation et de sacrifice que le Seigneur Jésus nourrit pour l'humanité entière. » (FC n° 49)

La famille église domestique

Nous avons pris le temps de réfléchir à la relation sponsale entre le Christ et l'Église, dont l'amour des époux est le sacrement. Les conjoints baptisés sont d'abord membres de l'Église qui répond à l'amour de son divin Époux en vivant les vertus théologiques.

En se mariant dans le Christ, les époux chrétiens deviennent alors une petite « église domestique » : « " La famille chrétienne constitue une révélation et une réalisation spécifiques de la communion ecclésiale ; pour cette raison, ... elle doit être désignée comme une *église domestique* " (FC 21 ; cf. LG 11). Elle est une communauté de foi, d'espérance et de charité ; elle revêt dans l'Église une importance singulière comme il apparaît dans le Nouveau Testament (cf. Ep 5, 21-6. 4 ; Col 3, 18-21 ; 1 P 3, 1-7). » (CEC n° 2204)

Il y a ainsi une interaction réciproque entre l'Église et la famille chrétienne : C'est dans l'Église que les époux reçoivent le sacrement du mariage et toutes ses grâces ; puis en faisant baptiser leurs enfants et en les éduquant religieusement, ils construisent l'Église. (Cf. FC n° 15 ; 49 à 64)

La capacité de donner la vie est un don merveilleux du Père : « La famille chrétienne est une communion de personnes, trace et image de la communion du Père et du Fils dans l'Esprit Saint. Son activité procréatrice et éducative est le reflet de l'œuvre créatrice du Père. » (CEC n° 2205) « Ils deviennent coopérateurs avec Dieu pour donner la vie à une autre personne humaine. » (FC n° 14) C'est pourquoi leur fonction éducative est si importante et reconnue par l'Église : « Grâce au sacrement de mariage, la mission éducative est élevée à la dignité et à la vocation d'un « *ministère* » authentique de l'Église au service de l'édification de ses membres. Ce ministère éducatif des parents chrétiens est si grand et si beau que saint Thomas n'hésite pas à le comparer au ministère des prêtres. » (FC n° 38)

Nous réalisons ici encore l'imbrication étroite entre l'Église et la famille église domestique. Le Christ est l'unique Grand Prêtre de l'Alliance nouvelle et éternelle ; mais il donne aux baptisés de participer à sa fonction sacerdotale. (Cf. LG n°34) Dans l'Église il en choisit et les appelle pour qu'ils soient consacrés par le sacrement de l'ordre et deviennent ses prêtres. Dans l'église domestique, du fait de la quasi-consécration du mariage, les époux sont ministres du sacrement, spécialement dans leur tâche éducative.

Conformément au dessein créateur de Dieu, la famille chrétienne a pour vocation de devenir comme l'Église, et dans l'Église, une communauté de vie et d'amour. Elle en reçoit la capacité par le sacrement du mariage. « La famille a la mission de devenir toujours davantage ce qu'elle est, c'est-à-dire communauté de vie et d'amour dans une tension qui trouvera son achèvement - comme toute réalité créée et sauvée - dans le Royaume de Dieu. Dans une perspective qui rejoint les racines mêmes de la réalité, il faut dire que, en définitive, l'essence de la famille et ses devoirs sont définis par l'amour. C'est pourquoi la famille reçoit la *mission de garder, de révéler et de communiquer l'amour*, reflet vivant et participation réelle de l'amour de Dieu pour l'humanité et de l'amour du Christ Seigneur pour l'Église son Épouse. » (FC n° 17) Dans toute la partie centrale de son exhortation apostolique (Troisième partie : les devoirs de la famille chrétienne, n° 17 à 64), saint Jean-Paul II développe la manière dont elle peut y arriver.

Le couple humain peut-il réaliser son unité ?

Cette mission des familles chrétiennes est magnifique ; mais est-elle réalisable ? On constate en effet qu'à notre époque près de la moitié des couples échouent et divorcent : en 2012 il y a eu en France 239 840 mariages, et 125 217 divorces. Certes, tous ces couples divorcés n'étaient pas chrétiens ; mais un certain nombre d'entre eux l'étaient.

Les causes essentielles de ces échecs sont les *blessures* psychoaffectives profondes et les *péchés* graves contre l'amour et contre la famille. Je ne peux ici qu'évoquer brièvement ces problèmes.

Certains époux ont été très *blessés* durant leur petite enfance par leurs propres parents. Cela a commencé pour beaucoup dès le sein maternel. (15) Par exemple les enfants non désirés ont pu ressentir dès le départ un sentiment de rejet et refuser la vie. À la naissance, certaines mères très blessées n'accueillent pas bien leur enfant, et ne lui apportent pas tout l'amour dont il a besoin : il peut se sentir abandonné, et n'aura pas le goût de vivre. Il arrive que des parents commettent aussi de grosses maladresses ou que certains soient agressifs : l'enfant peut alors ressentir un grave sentiment d'injustice et se révolter...

(15) Cf. Nelly ASTELLI HIDALGO, *La guérison des blessures reçues dans le sein maternel*, éd. St-Paul 2007

Des pères également sont gravement défaillants : certains sont absents et n'assument pas leur rôle pourtant si essentiel ; d'autres sont violents et traumatisent ainsi leurs enfants ; d'autres encore, trop nombreux hélas, abusent sexuellement leur propre enfant, parfois très jeune. Toutes ces attitudes perturbent gravement les enfants. (16)

(16) J'ai abordé ces problèmes dans mon livre : *Comment réussir sa paternité*, éd. des Béatitudes 2012.

Si des mères et des pères ont de tels comportements vis-à-vis de leurs enfants, c'est parce qu'ils ont été eux-mêmes traumatisés durant leur enfance, et il en est résulté chez eux de graves problèmes psychologiques qui peuvent aller jusqu'à des troubles de la personnalité.

Il est évident que, lorsque ces personnes se marient, les difficultés vont être énormes dans la vie relationnelle. Sans une aide psychologique, elles risquent alors de provoquer l'éclatement du couple et de conduire au divorce. La grâce de Dieu est donnée aux époux chrétiens qui la demandent, mais elle ne dispense pas d'un travail psychologique lorsque celui-ci est nécessaire.

La deuxième grande cause de difficulté pour les couples est notre condition *pécheresse*. Nous avons vu dans notre deuxième partie en quoi a consisté le péché originel, et quelles en ont été les conséquences dramatiques pour le couple. Heureusement le Christ a pris sur lui tous nos péchés et en a obtenu le pardon du Père ; c'est pourquoi il est devenu l'Époux de l'Église, lui « *le Sauveur de son Corps* » (Ép 5,23).

Certes, « le Baptême, en donnant la vie de la grâce du Christ, efface le péché originel et retourne l'homme vers Dieu, mais les conséquences pour la nature, affaiblie et inclinée au mal, persistent dans l'homme et l'appellent au combat spirituel. » (CEC n° 405) Le but de l'éducation chrétienne est donc d'apprendre à l'enfant à résister à la concupiscence et à développer les vertus, d'apprendre à résister à la tentation et à s'appuyer, pour en triompher, sur la grâce de Dieu toujours offerte aux baptisés. Sinon ils risquent de laisser se développer en eux les péchés capitaux – la colère, l'orgueil, l'égoïsme, la luxure, l'envie...- avec tout leur cortège d'autres péchés, (17) qui nuiront grandement à la relation entre les époux.

(17) Cf. Pascal IDE et Luc ADRIAN, *Les sept péchés capitaux*, éd. Mame EDIFA 2002.

La tâche est plus difficile pour les non baptisés, et pour les baptisés qui ont laissé s'endormir la foi de leur baptême au point de vivre comme des « infidèles ». S'ils portent en eux des blessures profondes, et s'ils ne sont pas conscients de la nécessité du combat spirituel, ils risquent fort de donner prise au diviseur, et d'en arriver à l'échec et à la rupture du couple.

Ce problème est très grave ; or « pour guérir les blessures du péché, l'homme et la femme ont besoin de l'aide de la grâce que Dieu, dans sa miséricorde infinie, ne leur a jamais refusée (cf. Gn 3, 21). Sans cette aide, l'homme et la femme ne peuvent parvenir à réaliser l'union de leurs vies en vue de laquelle Dieu les a créés " au commencement ". » (CEC n° 1608)

Comment le Christ vient-il en aide aux époux dans le sacrement du mariage ? Saint Jean-Paul II nous l'explique : « Le Christ renouvelle le dessein primitif que le Créateur a inscrit dans le cœur de l'homme et de la femme, et dans la célébration du sacrement du mariage il offre «un cœur nouveau»: ainsi, non seulement les époux peuvent surmonter la «dureté du cœur» (Mt 19, 8), mais aussi et surtout ils peuvent partager l'amour plénier et définitif du Christ, nouvelle et éternelle Alliance faite chair. » (FC n° 20)

La grâce du baptême, qui pardonne les péchés et donne la force du Saint-Esprit pour le combat spirituel, est actualisée pour les époux dans le sacrement du mariage ; c'est pourquoi, affirme saint Jean-Paul II, celui-ci doit être vécu dans le sacrement de la Rédemption.

Le sacrement du mariage dans le sacrement de la rédemption

Essayons de comprendre comment vivre cela. Les époux livrés à eux-mêmes sont des êtres limités, blessés et pécheurs, si bien que les piliers de leur alliance – la confiance, l'amour et la fidélité - sont fragiles, et peuvent s'effondrer. Par la grâce du sacrement du mariage, ils sont purifiés, consolidés et élevés par le Christ qui communique aux époux baptisés les vertus théologiques. « La famille chrétienne (...) doit être désignée comme une *église domestique* (FC 21 ; cf. LG 11). Elle est une communauté de foi, d'espérance et de charité. » (CEC n° 2204)

La confiance. C'est la porte de l'amour. Elle est nécessaire pour qu'un homme et une femme se choisissent mutuellement et s'engagent l'un envers l'autre.

Mais si les fiançailles (ce mot est du même radical que le mot confiance) leur permettent de mieux se connaître, lorsqu'ils se marient, ils ignorent encore beaucoup de choses sur la personnalité de l'un et de l'autre.

C'est dans la vie commune, année après année, que celle-ci va se révéler vraiment, provoquant souvent des déceptions qui viennent égratigner la confiance en l'autre.

Si en plus l'un ou l'autre des conjoints a été blessé dans son enfance par des manques de confiance de la part de ses parents, il supportera difficilement chez son conjoint les attitudes qui réveilleront cette blessure. Comment faire ?

Les époux chrétiens peuvent revenir à l'engagement qu'ils ont pris le jour du mariage, et retremper leur confiance mutuelle dans la foi qu'ils ont reçue en germe au baptême, et qu'ils ont vocation à vivre dans leur mariage. Saint Jean-Paul II l'affirme :

« Cette profession de foi demande à être prolongée tout au long de la vie des époux et de la famille. Dieu, en effet, qui a appelé les époux «au» mariage continue à les appeler «dans» le mariage. Dans et à travers les faits, les problèmes, les difficultés, les événements de l'existence de tous les jours, Dieu vient à eux en leur révélant et en leur proposant les «exigences» concrètes de leur participation à l'amour du Christ pour l'Église, en rapport avec la situation particulière - familiale, sociale et ecclésiale - dans laquelle ils se trouvent. » (FC n° 51) Ils peuvent le faire le jour anniversaire de leur mariage en renouvelant leur échange de consentement, mais aussi chaque fois que cela paraît nécessaire.

L'amour. En se mariant, les époux ont pour projet de former une communauté de vie et d'amour. Mais quel amour veulent-ils vivre ?

Souvent au départ l'amour s'apparente à la passion et a surtout une dimension affective et sexuelle. Mais, comme l'a si bien montré Benoît XVI dans *Deus Caritas est*, cet amour – l'eros –, contaminé par la concupiscence, a besoin d'être purifié.

D'ailleurs très vite les époux découvrent qu'il ne se limite pas à la recherche du plaisir. Il implique aussi qu'ils prennent en charge toutes les tâches concrètes du ménage – parfois vécues comme des corvées - ; et lorsque les enfants arrivent, ce n'est pas un plaisir de se lever la nuit pour les nourrir et les changer, ou de les soigner quand ils sont malades. Pourtant les époux accomplissent toutes ces tâches, et manifestent ainsi que l'amour véritable est autre : il implique que l'on renonce à l'égoïsme, que l'on cherche d'abord le bien de l'autre, et que l'on se dévoue pour lui.

Certains époux ont du mal à passer à ce stade, à cause de leurs blessures qui font qu'ils sont plus en attente d'amour qu'en attitude de don, qui les rendent susceptibles et les poussent à la fermeture ou à la colère. En outre le « vieil homme » pécheur résiste, et les péchés bien ancrés – orgueil, égoïsme, colère, jalousie, etc. – perturbent sérieusement la relation, surtout lorsqu'on ne veut pas les reconnaître !

Les blessures et les péchés empêchent de parvenir à la communion d'amour qu'aspire à vivre le couple. Saint Jean-Paul II le savait bien : « Aucune famille n'ignore combien l'égoïsme, les dissensions, les tensions, les conflits font violence à la communion familiale et peuvent même parfois l'anéantir: c'est là que trouvent leur origine les multiples et diverses formes de division dans la vie familiale. » (FC n° 21)

Quand l'amour tiédit et que la communication s'appauvrit, la relation devient étouffante. On a l'impression d'avoir aliéné sa liberté, et on devient facilement agressif. Au lieu d'une douce harmonie, on vit une tension, un rapport de force où l'on utilise les armes soit du chantage affectif, soit de la violence verbale.

C'est le moment pour les époux chrétiens de se ressourcer dans la grâce du sacrement du mariage. « *L'amour est patient* » (1 Co 13,4 ; dans *Amoris laetitia*, au ch. IV, François fait un très beau commentaire de l'hymne à l'amour de saint Paul!). Saint Jean-Paul II développe : « Seul un grand esprit de sacrifice permet de sauvegarder et de perfectionner la communion familiale. Elle exige en effet une ouverture généreuse et prompte de tous et de chacun à la compréhension, à la tolérance, au pardon, à la réconciliation. »

Cet amour est une participation à l'amour du Christ qui a supporté la passion et la croix par amour pour nous, qui nous a obtenu le pardon de Dieu, et qui ainsi nous a sauvés. Par la grâce du sacrement du mariage, lorsqu'il y a des tensions, et même des divisions, « chaque famille est toujours invitée par le Dieu de paix à faire l'expérience joyeuse et rénovatrice de la «réconciliation», c'est-à-dire de la communion restaurée, de l'unité retrouvée. » (FC n° 21)

Par la grâce du sacrement du mariage, l'amour des époux est plongé dans la charité du Christ, et, renouvelé par cette vertu théologale, il devient « agapé ». « Ce terme, explique Benoît XVI, exprime l'expérience de l'amour, qui devient alors une véritable découverte de l'autre, dépassant donc le caractère égoïste qui dominait clairement auparavant. L'amour devient maintenant soin de l'autre et pour l'autre. Il ne se cherche plus lui-même – l'immersion dans l'ivresse du bonheur -, il cherche au contraire le bien de l'être aimé : il devient renoncement, il est prêt au sacrifice, il le recherche même. » (Benoît XVI, *Deus Caritas est*, n°6)

Cet amour agapé rend les époux capables d'aller, *jusqu'au bout de l'amour* (Jn 13,1). Même en cas de séparation ils peuvent toujours aimer leur conjoint comme Jésus, par lui, avec lui et en lui, nous le verrons.

Quand ils ont des difficultés, les époux chrétiens peuvent venir purifier et renouveler leur alliance conjugale dans les sacrements. « En particulier la participation au sacrement de la réconciliation et au banquet de l'unique Corps du Christ donne à la famille chrétienne la grâce nécessaire, et la responsabilité correspondante, pour surmonter toutes les divisions et marcher vers la pleine vérité de la communion voulue par Dieu, répondant ainsi au très vif désir du Seigneur: «*Que tous soient un* » (Jn 17, 21). » (FC n° 21)

La fidélité. Lorsqu'on se marie, c'est pour la vie, et pour les fiancés amour rime avec toujours. Le divorce, c'est pour les autres, et ce malheur ne peut les atteindre.

Pourtant, parfois très vite, les difficultés surviennent, et beaucoup de couples se séparent après seulement quelques mois de vie commune.

Pour d'autres, surtout s'ils ont des enfants, le processus de dégradation est plus lent, mais, à terme, le résultat est le même.

Par contre l'adultère et l'infidélité, banalisés par les films et les médias, sont beaucoup plus fréquents que par le passé. Autrefois la pression sociale et l'influence de la loi divine bien connue freinaient cette évolution. Mais aujourd'hui le divorce est autorisé par la loi et banalisé ; et l'influence de l'Église n'est plus très importante dans nos sociétés occidentales, si bien que ces freins n'opèrent plus.

L'Église, quant à elle, contre vents et marées, ne cesse de rappeler la Parole de Dieu et les exigences du sacrement du mariage : « L'amour conjugal exige des époux, de par sa nature même, une fidélité inviolable. Ceci est la conséquence du don d'eux-mêmes que se font l'un à l'autre les époux. L'amour veut être définitif. Il ne peut être " jusqu'à nouvel ordre ". " Cette union intime, don réciproque de deux personnes, non moins que le bien des enfants, exigent l'entière fidélité des époux et requièrent leur indissoluble unité " (GS 48, § 1). » (CEC n° 1646)

Certes, la vie conjugale est parfois difficile, et les époux, même chrétiens, peuvent être tentés d'y mettre fin pour éventuellement se remettre en ménage et trouver ainsi le bonheur. L'Église leur redit que ce n'est pas possible, que l'appel à la fidélité découle de la nature même du mariage. Celui-ci est le sacrement de l'Alliance du Christ et de l'Église ; or, même si l'Église se comportait comme une femme adultère, lui, Jésus, lui resterait toujours fidèle. (Cf. 2 Tm 2,13) « Par le sacrement du mariage les époux sont habilités à représenter cette fidélité et à en témoigner. Par le sacrement, l'indissolubilité du mariage reçoit un sens nouveau et plus profond. » (CEC n° 1647)

La grâce de la fidélité s'enracine dans la vertu d'espérance, et rend les époux chrétiens capables de tenir jusqu'au bout, comme Jésus, par lui, avec lui et en lui. Ils donnent alors au monde un témoignage qui l'interpelle, et l'invite à revenir à la vérité des origines : « Il peut paraître difficile, voire impossible, de se lier pour la vie à un être humain. Il est d'autant plus important d'annoncer la bonne nouvelle que Dieu nous aime d'un amour définitif et irrévocable, que les époux ont part à cet amour, qu'il les porte et les soutient, et que par leur fidélité ils peuvent être les témoins de l'amour fidèle de Dieu. Les époux qui, avec la grâce de Dieu, donnent ce témoignage, souvent dans des conditions bien difficiles, méritent la gratitude et le soutien de la communauté ecclésiale (cf. FC 20). » (CEC n° 1648)

Terminons par deux remarques cette esquisse de la manière dont les époux peuvent vivre du sacrement du mariage dans le mystère de la Rédemption.

La première concerne **la grâce du sacrement**. Celle-ci est toujours offerte, mais ses effets ne sont pas automatiques, surtout chez les baptisés qui se sont mariés à l'Église mais

qui n'ont pas une foi vivante et qui ne pratiquent pas.

Pour que la grâce porte du fruit, il faut que les époux chrétiens la sollicitent en cultivant et en approfondissant leur relation au Christ. Qu'ils participent ensemble à l'Eucharistie (Cf. FC n° 57), si c'est possible tous les jours ; qu'ils aient recours au sacrement de réconciliation (Cf. FC n° 58), au moins une fois par mois, et chaque fois que c'est nécessaire ; qu'ils prient individuellement, en couple et en famille (Cf. FC n° 59 à 62). Ainsi de plus en plus unis et remplis de l'Esprit Saint, ils vivront de mieux en mieux la communion d'amour qu'ils ont vocation à vivre.

La deuxième remarque concerne **le temps et la patience** nécessaires pour la pleine réalisation de cette communion d'amour. L'unité du couple est réalisée en Christ le jour du mariage, mais les époux auront besoin de toute leur vie pour que cette unité se traduise en communion d'amour dans le vécu quotidien. Ils devront apprendre à vivre la complémentarité dans leurs différences, vivre des guérisons par rapport à leurs blessures, vivre une conversion permanente et un combat spirituel incessant. C'est ce que saint Jean-Paul II appelle « la loi de gradualité » (18) :

« Il faut une conversion continuelle, permanente, qui, tout en exigeant de se détacher intérieurement de tout mal et d'adhérer au bien dans sa plénitude, se traduit concrètement en une démarche conduisant toujours plus loin. Ainsi se développe un processus dynamique qui va peu à peu de l'avant grâce à l'intégration progressive des dons de Dieu et des exigences de son amour définitif et absolu dans toute la vie personnelle et sociale de l'homme. C'est pourquoi un cheminement pédagogique de croissance est nécessaire pour que les fidèles, les familles et les peuples, et même la civilisation, à partir de ce qu'ils ont déjà reçu du mystère du Christ, soient patiemment conduits plus loin, jusqu'à une conscience plus riche et à une intégration plus pleine de ce mystère dans leur vie. » (FC n° 9) (19)

(18) Cette loi de gradualité n'est pas la gradualité de la loi ! Cf. FC n° 34. François y fait explicitement référence dans *Amoris laetitia* au n° 295. (19) J'ai davantage développé comment le couple peut vivre la confiance, l'amour et la fidélité dans *Vivre le sacrement de l'Alliance*.

4 – L'ordre de l'amour

Intégrer le mystère du Christ dans la vie conjugale implique aussi que les époux redécouvrent et acceptent de vivre ce que saint Augustin appelle *l'ordre de l'amour*. En quoi consiste cet ordre ? Saint Paul l'énonçait dans ces versets : « 21 *Par respect pour le Christ, soyez soumis les uns aux autres ; 22 les femmes, à leur mari, comme au Seigneur Jésus ; 23 car, pour la femme, le mari est la tête, tout comme, pour l'Église, le Christ est la tête (...)* » Selon Pie XI, cet ordre a été voulu par Dieu ; « pour ce qui regarde la structure même de la famille et sa loi fondamentale, établie et fixée par Dieu, il n'est jamais ni nulle part permis de les bouleverser ou d'y porter atteinte. » (Pie XI, *Casti conubii*, n° 24, « L'ordre de l'amour ».)

« *Par respect pour le Christ, soyez soumis les uns aux autres* » (Ép 5,21)

Avant de parler de la soumission de la femme, remarquons que l'apôtre invite les époux à la soumission réciproque *par respect pour le Christ*, et ce grâce à l'Esprit Saint (cf.

v.18). En effet c'est le don de crainte qui nous permet de vivre le respect (littéralement « la crainte ») pour le Christ, et qui permet ensuite aux époux de vivre la soumission mutuelle.

Dans le mystère des noces entre Dieu et l'humanité, précisons tout d'abord que Jésus lui-même a été soumis en tout à son Père. Il est le nouvel Adam qui restaure la relation entre l'homme et Dieu, et qui montre à l'humanité déchue comment elle doit se comporter vis-à-vis de son Créateur et Père.

Adam s'est méfié de Dieu ; Jésus a une confiance absolue en son Père.

Adam a désobéi à Dieu ; Jésus s'est montré obéissant jusqu'à la mort sur la croix.

Adam a péché par orgueil ; Jésus s'est humilié en prenant la condition humaine, puis en acceptant d'être traité à notre place comme un esclave ou un malfaiteur.

Adam a voulu être indépendant de Dieu ; Jésus vit constamment dans une dépendance d'amour par rapport à son Père.

Adam a voulu être autonome ; Jésus a révélé et parfait la loi du Père.

Adam a voulu se faire dieu par lui-même ; Jésus accueille de Dieu en permanence tout son être, et il se donne totalement au Père dans l'action de grâce.

Adam a été infidèle à Dieu ; Jésus a été fidèle au Père jusqu'au bout de sa mission, et il lui est éternellement fidèle.

Voilà tout ce qu'implique la soumission de Jésus au Père ; et c'est parce qu'il l'a vécue à la perfection que Jésus a été glorifié par son Père ; « *Celui-ci a tout mis sous ses pieds et, le plaçant plus haut que tout, il a fait de lui la tête de l'Église qui est son corps.* » (Ép 1,22)

En grec, le verbe « *il a tout mis sous ses pieds* » est le même que celui utilisé par l'apôtre en Ép 5,21 : *soyez soumis*. L'Église épouse doit donc avoir la même soumission au Christ que celle qu'il a vécue lui-même vis-à-vis de son Père. Or les époux sont membres de cette Église. À ce titre ils doivent être totalement soumis au Christ Époux, et vivre à son égard cet amour parfait que Jésus, à l'opposé d'Adam, a vécu vis-à-vis du Père : un amour confiant, obéissant, humble, dépendant, soumis aux commandements divins, accueillant avec gratitude tous les dons de Dieu et se donnant totalement en retour, fidèle jusqu'à la mort, dans l'espérance de la vie et de la béatitude éternelles auprès du Père.

En outre, puisque les époux sont tous deux membres du Corps du Christ, ils doivent vivre l'un envers l'autre ce même amour grâce aux vertus théologiques.

Cela nécessite de nous une conversion continuelle, car nous sommes limités, blessés et pécheurs. Les mauvaises graines du péché originel restent en nous : méfiance, désobéissance, orgueil, esprit d'indépendance, autonomie, idolâtrie, propension à l'infidélité... Saint Paul en est conscient, c'est pourquoi il nous encourage :

« Moi qui suis en prison à cause du Seigneur, je vous exhorte donc à vous conduire d'une manière digne de votre vocation : ayez beaucoup d'humilité, de douceur et de patience, supportez-vous les uns les autres avec amour ; ayez soin de garder l'unité dans l'Esprit par le lien de la paix. » (Ép 4,1-3)

« Il s'agit de vous défaire de votre conduite d'autrefois, c'est-à-dire de l'homme ancien corrompu par les convoitises qui l'entraînent dans l'erreur. Laissez-vous renouveler par la transformation spirituelle de votre pensée. Revêtez-vous de l'homme nouveau, créé, selon Dieu, dans la justice et la sainteté conformes à la vérité.

Débarassez-vous donc du mensonge, et dites la vérité, chacun à son prochain, parce que nous sommes membres les uns des autres.

Si vous êtes en colère, ne tombez pas dans le péché ; que le soleil ne se couche pas sur votre colère. Ne donnez pas prise au diable. (...)

Aucune parole mauvaise ne doit sortir de votre bouche ; mais, s'il en est besoin, que ce soit une parole bonne et constructive, profitable à ceux qui vous écoutent.

N'attristez pas le Saint Esprit de Dieu, qui vous a marqués de son sceau en vue du jour de votre délivrance. Amertume, irritation, colère, éclats de voix ou insultes, tout cela doit être éliminé de votre vie, ainsi que toute espèce de méchanceté.

Soyez entre vous pleins de générosité et de tendresse. Pardonnez-vous les uns aux autres, comme Dieu vous a pardonné dans le Christ. » (Ép 4,22-32)

En fait, tout l'enjeu de la relation entre les époux est de leur permettre de grandir en sainteté en couple, et de convertir le « vieil homme » ou la « vieille femme » pécheurs en époux chrétiens qui s'aiment de plus en plus de cet amour agapé que Jésus leur communique par la grâce du sacrement du mariage. Ils y parviendront progressivement en *recherchant la plénitude dans l'Esprit Saint, et en étant soumis l'un à l'autre dans l'amour*. (Ép 5, 18.21)

Vous, les hommes, aimez votre femme à l'exemple du Christ (Ép 5, 25)

Cette affirmation de saint Paul se poursuit ainsi : *il a aimé l'Église, il s'est livré lui-même pour elle afin de la rendre sainte*. (Ép 5,25) Ceci confirme ce que nous venons de voir : le but du mariage est la sanctification des époux. Or la sainteté, c'est la perfection de la charité. C'est pourquoi les maris sont invités par l'apôtre à aimer leur femme à l'exemple du Christ, c'est-à-dire comme nous venons de le définir.

Le péché d'Adam les en a rendus incapables ; c'est pourquoi dans les temps anciens, et récemment encore, les époux pécheurs se sont comportés d'une manière indigne vis-à-vis de leur épouse. Alors que, « en créant l'être humain «homme et femme» (Gn 1,27), Dieu donne la dignité personnelle d'une manière égale à l'homme et à la femme, » (FC n° 22) les maris ont traité longtemps leur épouse comme un être inférieur.

L'homme a exercé sur elle une domination qui est la conséquence du péché originel (cf. Gn 3,16). Son autorité s'est dégradée en autoritarisme, réduisant son épouse au statut de servante, voire d'esclave. On s'est même demandé jadis si la femme avait une âme !

Saint Jean-Paul II a dénoncé « le phénomène que l'on a appelé le «machisme», c'est-à-dire la supériorité abusive des prérogatives masculines qui humilient la femme et empêchent le développement de saines relations familiales. » (FC n° 25)

Sous l'effet de la concupiscence, l'homme a aussi considéré sa femme comme un objet de plaisir au service de son intérêt égoïste (Cf. FC n° 24), allant même jusqu'au viol conjugal...

Ces attitudes ne peuvent être en rien justifiées par les affirmations de saint Paul. Elles rendent nécessaire une profonde conversion ! « L'amour conjugal authentique, rappelle saint Jean-Paul II, suppose et exige que l'homme ait un profond respect à l'égard de la dignité de sa femme: «Tu n'es pas son maître - écrit saint Ambroise - mais son mari; elle t'a été donnée pour femme et non pour esclave... Rends-lui les attentions qu'elle a pour toi et sois-lui reconnaissant de son amour» (S, Ambroise, Exameron, V, 7, 19: CSEL 32, I, 154.). » (FC n° 25)

Le mari doit donc aimer son épouse comme le Christ ; moyennant quoi il pourra assumer sa fonction spécifique dans « l'ordre de l'amour », fonction que rappelle l'apôtre : « *pour la femme, le mari est la tête, tout comme, pour l'Église, le Christ est la tête* » (v. 23).

Jésus est la tête du Corps Mystique parce qu'il est le Sauveur de son Église. Le mari,

en tant que tête de son épouse et de sa famille doit donc avoir pour premier souci leur sanctification. Participant à la fonction sacerdotale et royale du Christ, le mari est le prêtre et le berger de son église domestique. Comme Jésus, il doit être prêt à se sacrifier, à se faire serviteur, à donner sa vie par amour pour son épouse et pour ses enfants.

Nous sommes loin de la « domination » de l'homme pécheur ! Telle est la conversion que doit vivre le mari et père pour être tête de son foyer comme le Christ est tête de l'Église.

Il doit avoir une foi inébranlable en Dieu et une confiance fondamentale en son épouse et en ses enfants ;

Il doit se reconnaître pécheur et faire aux siens miséricorde ;

Il doit passer d'une attitude de besoin égoïste à une attitude de désir toute préoccupée de la sanctification et du bonheur de son épouse et de ses enfants ;

il doit passer d'une attitude possessive à un don total de lui-même ;

il doit observer et enseigner les commandements de Dieu et la loi évangélique ;

il doit passer de l'autoritarisme à l'autorité véritable, qui est humble service de la croissance de l'autre ;

il doit éviter la colère et la faiblesse, pour être un roc de force et de tendresse ;

face aux difficultés de la vie, aux blessures venant de son épouse ou de ses enfants, il doit être patient, porter sa croix avec Jésus, et rechercher toujours la vérité avec miséricorde.

C'est un idéal impossible à atteindre, objectera-t-on ! Humainement, oui. Mais précisément, par la grâce du sacrement du mariage, le Christ vient dans le cœur des époux chrétiens, par l'Esprit Saint, pour les rendre progressivement capables de remplir leur vocation d'époux et de père tête de leur foyer, comme le Christ, par lui, avec lui et en lui.

En tant que tête de son église domestique, l'homme a une responsabilité particulière par rapport à la loi de Dieu. De même que celui-ci avait confié à Adam le premier commandement (Cf. Gn 2,16-17), de même il confie au mari et père la mission de vivre et de rappeler à sa famille les commandements du Seigneur dont l'observation conduit au vrai bonheur.

Saint Joseph est le modèle de l'époux tête de son foyer. C'est un homme juste, c'est-à-dire quelqu'un qui connaît et vit la loi du Seigneur. C'est à lui que Dieu s'adresse pour lui transmettre sa volonté concernant la Sainte Famille : lorsque Joseph découvre que Marie est enceinte, l'ange lui dit de ne pas craindre de la reprendre comme épouse, car cet enfant vient de Dieu et qu'il en sera le père adoptif (cf. Mt 1,18-25). Après la naissance de Jésus, l'Ange prévient Joseph qu'Hérode va chercher à tuer l'enfant, et l'invite à fuir en Égypte (Mt 2,13-15) ; et c'est encore l'Ange qui, après la mort d'Hérode, donne le signal du retour en Israël (Mt 2,19-23). Joseph joue ainsi son rôle de chef de famille, assume sa paternité et protège son épouse et son divin fils. Par la suite il les nourrira par son travail, et éduquera Jésus dans le respect de la religion juive (cf. Lc 2,22-24 ; 2,41)

Aujourd'hui tous les psychologues confirment la responsabilité essentielle du père en matière d'éducation. C'est à lui de poser les interdits fondamentaux de l'agressivité et de l'inceste ; et sa tâche éducative consiste à amener l'enfant à respecter et à intégrer les commandements de Dieu qui permettent de vivre dans l'amour et d'être heureux. (Cf. Paul SALAÛN, *Comment réussir sa paternité*, ch. V : Le père indique les valeurs et donne la loi.)

S'il a du mal à y arriver, son épouse doit l'y aider. Et s'il est totalement défaillant, elle doit le suppléer dans la direction de la famille. Mais elle ne fera que limiter les dégâts causés

par cette grave défaillance du père. Si l'époux est chrétien, qu'il s'appuie sur le Père, « *de qui toute paternité au ciel et sur la terre tient son nom* » (Ép 3,15) pour recevoir de lui son autorité, il la recevra par la force de l'Esprit, et apprendra à la mettre en œuvre toujours mieux pour le bien de sa famille.

Soyez soumis les uns aux autres ; les femmes, à leur mari, comme au Seigneur Jésus
(Ép 5,21-22)

Après avoir compris que la soumission des époux doit être mutuelle dans le Christ, et qu'elle consiste à imiter le Christ qui s'est soumis en tout à son Père, nous pouvons entendre l'exhortation que saint Paul adresse aux femmes ; dans « l'ordre de l'amour », elles doivent être soumises à leur mari. Pourquoi ? Parce qu'elles ont un autre rôle à jouer, et qu'elles ont besoin de leur mari pour l'exercer en vérité.

Pie XI a magnifiquement résumé ces deux rôles complémentaires : « Si le mari est la tête, la femme est le cœur, et, comme le premier possède la primauté du gouvernement, celle-ci peut et doit revendiquer comme sienne cette primauté de l'amour. » (Pie XI, *Casti conubii*, 24)

Dans sa sagesse, Dieu a d'abord créé Adam, et lui a confié le commandement primordial (Gn 2,16-17). Comme Adam était seul, Dieu a alors créé Ève, et la lui a donnée pour femme (Gn 2,18-24). Grâce à elle, Adam a découvert l'amour, et le premier couple est devenu le sacrement de Dieu Trinité qui est Amour. Dans ce couple, l'amour – symbolisé par Ève – et la vérité – symbolisée par Adam – se rencontrent et s'interpénètrent. En lui la fidélité – symbolisée par Adam – et la miséricorde – symbolisée par Ève – s'épousent et se complètent.

Bien sûr, chacun des époux doit vivre l'amour et la vérité, la fidélité et la miséricorde ; mais dans le couple, les rôles sont différents et complémentaires.

Lorsqu'ils ne sont plus vécus ensemble, c'est la catastrophe. En effet, regardons ce qui s'est passé au moment de la tentation au jardin d'Éden (Cf. Gn 3).

Satan a trompé Ève, et l'a poussée à désobéir au commandement de Dieu. Adam, à ce moment-là, n'a pas joué son rôle d'époux chargé de défendre la vérité et de rappeler la loi de Dieu. Du coup le diable en a profité et a perverti l'amour d'Ève, le transformant en concupiscence : « *La femme s'aperçut que le fruit de l'arbre devait être savoureux, qu'il était agréable à regarder et qu'il était désirable, cet arbre, puisqu'il donnait l'intelligence.* » (Gn 3,6) Alors Adam non seulement n'a pas réagi en mettant son épouse en garde, mais il a désobéi avec elle : ce fut le péché originel aux conséquences tragiques pour le couple et pour l'humanité.

Depuis « l'ordre de l'amour » a été perturbé, et les conséquences en sont dramatiques. L'homme pécheur peine à trouver la vérité, d'autant plus que « le père du mensonge » est intelligent et ne cesse de le tromper. Il a du mal à retrouver la loi naturelle inscrite par le Créateur au fond de sa conscience, et, plutôt que d'écouter les commandements de Dieu, il préfère élaborer sa propre loi, notamment sur les questions relatives à la famille. Dans sa relation à la femme et à ses enfants, il est dominateur et ne respecte pas toujours leur dignité ou au contraire il n'assume pas sa responsabilité d'époux et de père ...

Quant à la femme, après avoir subi cette domination pendant des siècles, elle a décidé de revendiquer le respect de sa dignité et de ses droits.

Ses premières revendications étaient dans l'ensemble légitimes : dénonciation de la violence et de l'autoritarisme ; revendication du droit de vote et du droit au travail...

Mais bientôt les revendications des féministes, coupées de l'amour authentique et de la vérité des lois instituées par Dieu, se sont attaquées aux fondements de la famille.

La loi sur le divorce, réservée au départ aux cas exceptionnels, et chargée de protéger les droits de la femme et des enfants, s'est de plus en plus banalisée, au point que le divorce est devenu aujourd'hui une formalité.

Simone de Beauvoir a prôné le droit de faire l'amour sans envisager la procréation, et bientôt la loi sur la contraception a rendu accessible à toutes les femmes la possibilité de satisfaire ce désir.

Comme des grossesses imprévues se produisaient néanmoins, Simone Weil a proposé une loi dépénalisant l'avortement – mais réservée en principe aux cas exceptionnels. Le gouvernement français socialo libertaire l'a « améliorée » pour en faire un « droit » à l'avortement, imitant en cela d'autres pays.

Et plus récemment, sous la houlette d'une autre femme, franc-maçonne, Christiane Taubira, le « mariage » entre personnes homosexuelles a été légalisé en France, comme dans d'autres pays occidentaux. Les lobbies LGBT militent maintenant pour obtenir la PMA pour les duos homosexuels féminins, et la GPA pour les duos d'hommes qui souhaitent un enfant...

Par rapport à toutes ces lois, souvent la réaction des hommes et des femmes diffère. Les femmes ont tendance à compatir aux problèmes des personnes en souffrance, surtout si ce sont des proches – ce qui est louable et conforme à leur rôle -, mais du coup certaines acceptent aussi ces lois contraires à la vision chrétienne du couple et de la famille.

Voilà ce qui arrive lorsque, dans le corps du couple, le cœur est séparé de la tête, l'amour de la raison, la soi-disant miséricorde de la vérité fondée par Dieu.

Dans ce courant délétère, la femme elle-même perd son identité. Les féministes veulent être libres, mais il s'agit de la liberté du taxi, que l'on dit libre quand il est vide et qu'il ne va nulle part ! En outre, sous prétexte de revendiquer leurs droits, elles s'identifient au modèle masculin, ou, à l'inverse, dénaturent celui-ci pour se l'assimiler. D'où, dans notre société, une grave crise de la masculinité et de la paternité, que dénoncent aujourd'hui tous les psychologues.

Il est donc urgent que nous revenions au modèle de couple et de famille institué par Dieu et que le mari et la femme vivent l'ordre de l'amour voulu par le Créateur. Selon st Paul, la femme doit être soumise à son mari. Pie XI précise : « Cette soumission, d'ailleurs, ne nie pas, n'abolit pas la liberté qui revient de plein droit à la femme, tant en raison de ses prérogatives comme personne humaine, qu'en raison de ses fonctions si nobles d'épouse, de mère et de compagne ; elle ne lui commande pas de se plier à tous les désirs de son mari, quels qu'ils soient, même à ceux qui pourraient être peu conformes à la raison ou bien à la dignité de l'épouse. » (Ibid. n° 24. Saint Jean-Paul II dit la même chose dans sa catéchèse du 11 août 1982.)

Cette soumission a une raison d'être profondément spirituelle : c'est la manière propre dont la femme vit le sacrement de mariage, en participant à la soumission de l'Église vis-à-vis

du Christ, et en devenant le signe. L'épouse est invitée à voir en son mari le Christ, et à lui être soumise comme au Christ lui-même. C'est de cette manière qu'elle vit l'amour dont le Christ a donné l'exemple, et qu'il demande à l'Église de vivre vis-à-vis de lui.

Certes son mari n'est pas le Christ, et parfois, malheureusement, il est encore très blessé et pécheur. L'épouse n'a pas alors à supporter ce qui offense sa dignité, et l'Église lui reconnaît un droit de séparation en cas d'adultère ou de violence (cf. CIC 1152-1153).

Mais sinon saint Paul insiste : *Eh bien ! Puisque l'Église se soumet au Christ, qu'il en soit toujours de même pour les femmes à l'égard de leur mari.* (Ép 5,24) Cette invitation est scandaleuse pour les féministes, mais essentielle en regard de la foi. Il s'agit, en effet, d'une invitation à aimer totalement, jusqu'au bout du don, comme Jésus nous a aimés, à aimer parfaitement comme l'Église, qui se soumet en tout à son divin Époux, ou comme la Vierge Marie, la nouvelle Ève, qui s'est soumise en tout à Dieu et à Joseph son époux. L'épouse « soumise », écrit saint Jean-Paul II, est celle « qui s'est pleinement donnée ». (Saint Jean-Paul II, catéchèse du 18 août 1982)

L'exhortation de saint Paul est en outre d'une grande justesse sur le plan psychologique. Lorsqu'une femme a un mari difficile, se révolte-t-elle contre lui ? Elle l'irrite et l'isole davantage. S'« écrase »-t-elle devant lui ? Elle l'enferme dans son état. Lui adresse-t-elle des reproches acerbes ? Cela réveille chez lui des mécanismes de défense qui bloquent tout changement. Cherche-t-elle ailleurs des compensations ? Elle laisse s'enliser la situation et le fossé se creuse toujours davantage. Aucune de ces attitudes ne peut amener le mari à la conversion.

Seul l'amour véritable peut y parvenir, cet amour qui est participation à l'amour parfait de Jésus, et qui est répandu dans notre cœur par l'Esprit Saint. Cet amour, les épouses qui ont un mari difficile le vivent sur la croix. Il ne s'agit pas alors de résignation passive ou de masochisme. Ces femmes vivent en communion avec Jésus dans le mystère de sa pâque : elles unissent leurs souffrances à celles de Jésus et les offrent au Père pour la guérison et le salut de leur mari. Elles sont folles aux yeux du monde, mais saintes aux yeux de Dieu ! Elles croient en effet que seul l'amour – jusqu'au martyre – triomphe de la haine et de la mort. Et certaines ont le bonheur de voir en leur mari une transformation positive, qui lui permet à lui aussi de devenir ce qu'il doit être : une image du Christ Époux.

Paul Salaün